

GROUPE  
**PARCT**  
MOTION DEALER

RAPPORT ANNUEL 2017



**GROUPE PAROT**

Société anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 7 398 515,20 Euros

Siège social : 21 rue Daugère

33520 BRUGES

349 214 825 RCS BORDEAUX

**Rapport de gestion  
Et de Gouvernement d'Entreprise**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

## Table des matières

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.....	5
1.1 Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé.....	5
1.2 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir .....	7
1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :.....	8
1.4 Activité de la société en matière de recherche et développement.....	8
1.5 Succursales existantes.....	8
1.6 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés .....	9
1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)..	13
1.9 Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle.....	16
1.10 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.....	18
1.11 Principaux risques et incertitudes.....	18
1.13 Utilisation des instruments financiers.....	19
1.14 Prise de participation significatives ou prise de contrôle .....	21
1.15 Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle .....	22
1.16 Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants.....	22
1.17 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI...	22
1.18 Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice .....	23
1.19 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société.....	23
1.20 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société.....	24
1.21 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants.....	24
1.22 Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions.....	24
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....	26
2.1 Composition du Conseil.....	26
2.2 Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière .....	26
2.3 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux.....	29
2.4 Liste des conventions réglementées .....	31
2.5 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration.....	33
2.6 Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société..	34
2.7 Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or explain .....	36

2.8 Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale .....	38
2.9 Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société .....	38
2.10 Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société ..	38
2.11 Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général.....	38

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2017**

Bruges le 8 avril 2018,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## 1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

### 1.1 Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé

Les principaux évènements suivants sont intervenus au cours du 1er semestre 2017 :

#### Structuration juridique :

- Cession de parts

La réalisation du règlement des cessions des parts des activités non liées à son activité de distribution de véhicules pour 2 208 K€ a été effective au premier semestre 2017.

- Réorganisation du sous-groupe Behra :

Le 28 juin 2017, les sociétés GDS Automobile et Allian's Car toutes deux détenues à 100 % par Groupe PAROT ont été fusionnées dans Behra Morangis Automobiles. Ces opérations de structuration interne constituent une simplification de l'organigramme, sur la base d'un regroupement géographique axé par « zone de chalandise ».

Les objectifs poursuivis sont :

- de rationaliser l'activité des sociétés et ainsi de favoriser les synergies ;
- d'alléger significativement les coûts de gestion administrative et de réaliser des économies d'échelle ;
- de simplifier la structure juridique du Groupe.

Par ailleurs et afin de poursuivre l'objectif énoncé ci-dessus, le 26 juin 2017, 100% des titres de la société Behra Orléans Sud ont été apportés par Groupe PAROT à la société Behra Orléans Nord, elle-même détenue à 100% par le Groupe.

#### Organisation du Groupe :

- Au niveau de Groupe PAROT, en complément du comité de direction, un comité exécutif a été créé. Il comprend les Directeurs généraux délégués ainsi que les Directeurs exécutifs de la division « Véhicules d'occasion particulier » et de la division « Digital » ;
- Création, à compter de février 2017, d'une Direction « Marketing Digital Communication » groupe et « Général Manager » en charge du déploiement de la plateforme Web « Zanzicar.fr » ;
- Intégration d'une Direction des « Services Informatiques » ;

#### Lancement de Zanzicar.fr :

Convaincu que le modèle numérique doit s'imposer sur un marché dirigé principalement par les prix, le Groupe a lancé, le 20 juin 2017, l'offre 100% digitale Zanzicar sur le marché du véhicule d'occasion. Cette offre novatrice bénéficie d'une identité propre et s'adresse en priorité aux auto-dépendants qui constituent la majorité des péri-urbains et cible ainsi un marché jusque-là oublié des services digitaux.

La société AV Holding a cédé en date du 11 avril 113 960 actions de Groupe Parot qu'elle détenait suite

à l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction. Cette cession est intervenue en régularisation de l'article L 225-216 du code de commerce.

### **Les principaux évènements suivants sont intervenus au cours du 2nd semestre 2017 :**

#### Croissance externe :

- Par acte sous seing privé en date du 28 juillet, Groupe PAROT s'est portée acquéreur de 98% des titres de la société PAROT PREMIUM Bordeaux anciennement dénommée BRIENNE AUTO SA. Cette société exploite un contrat de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par BMW MINI France. Cette opération a été approuvée par l'Autorité de la concurrence suivant décision du 7 septembre 2017.
- Par lettre d'intention en date du 18 décembre 2017, Groupe PAROT, avec faculté de substitution, a formalisé son souhait de procéder à l'acquisition de 100% des titres de la société Alfred BOOS Développement.
- Signature en date du 21 Décembre d'un compromis de cession et d'acquisition de trois fonds de commerce appartenant aux sociétés WEB AUTO 18, WEB AUTO 36 et WEB AUTO 41 et exploités dans le cadre de contrats de distribution de véhicules, réparations et services consentis par FORD France, FIAT et ALFA ROMEO sur les communes de Châteauroux, Bourges et Romorantin. Cette opération a été approuvée par l'Autorité de la concurrence suivant décision du 29 décembre 2017.

#### Développement digital :

Début novembre 2017, dans la logique de son plan de croissance dont la digitalisation est l'un des piliers, Groupe PAROT a lancé [www.AutobyParot.com](http://www.AutobyParot.com), qui est le site vitrine de son réseau physique. Pensé « web to store », ce site web s'adapte aux nouveaux usages et répond aux attentes des consommateurs qui veulent désormais une information exhaustive et transparente avant de se déplacer en point de vente. Il permet de renforcer la présence du Groupe PAROT au niveau national, avec l'ambition de figurer parmi les leaders du secteur de la distribution automobile.

Zanzicar s'est associé au leader français des centres automobiles NORAUTO pour déployer un réseau de points de livraison partout en France. Avec ce nouveau service, le futur acquéreur peut désormais acheter son véhicule en ligne et le récupérer dans le centre Norauto le plus proche de son domicile. Le déploiement a commencé avec 6 sites pilotes : Lille, Strasbourg, Aix en Provence, Lyon, Toulouse et Nantes. Il continuera progressivement au cours des prochains mois, pour couvrir à terme l'ensemble du territoire.

#### Renforcement des fonds propres :

Dans le cadre du renforcement de ces fonds propres, le 28 décembre 2017, Groupe PAROT a réalisé une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'émission d'une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier. Ainsi, le capital social de la Groupe PAROT a été porté de 6 198 515, 20 € à 7 398 515, 20 € modifiant ainsi l'article 7 des statuts.

#### Organisation du groupe :

Renforcement de la Direction Financière avec :

- Intégration d'un responsable « Trésorerie Groupe ».
- Intégration d'une Direction du Controlling
- Intégration d'une Direction Comptabilité/Consolidation

### Conformité réglementaire :

Au cours de l'exercice 2017, Groupe PAROT a réalisé les démarches nécessaires pour une mise en conformité à la loi SAPIN 2. Cette mise en conformité repose notamment sur l'élaboration d'une cartographie des risques, d'un code de conduite, de procédures d'évaluation des partenaires commerciaux futurs ainsi que d'un panel de mesures sociales.

### **1.2 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir**

Groupe PAROT confirme ses objectifs stratégiques prioritaires :

- Maintien d'une dynamique de croissance organique sur le périmètre historique ;
- Intégration des fonds de commerce du Groupe WEB AUTO situé à Bourges, Châteauroux et Romorantin pour la distribution des marques Ford, Alfa Roméo et Fiat.
- Acquisition des titres de la société BOOS situé à Limoges et à St Junien pour la distribution de la marque Ford.
- Intégration des acquisitions afin de les porter progressivement aux niveaux de performances commerciales et financières du Groupe ;
- Montée en puissance commerciale de zanzicar.fr ;
- Étude de nouvelles opportunités de croissance externe afin de renforcer les positions établies et d'étendre la couverture territoriale ou le portefeuille de marques.

Groupe PAROT envisage l'année 2018 avec confiance et confirme son objectif prioritaire : réaliser un exercice de croissance rentable avec, en ligne de mise, l'ambition d'intégrer le top 10 des distributeurs automobiles français en 2020 ;

Pour ce faire, Groupe PAROT s'appuiera sur une stratégie de distribution omnicanale initiée en 2017 afin d'accélérer sa croissance sur:

- Le véhicule particulier et utilitaire léger neuf : à travers l'extension du réseau physique, qui passera par de nouvelles opérations de croissance externe, et la plateforme Autobyparot.com (phygital).
- Le véhicule particulier d'occasion : à travers la synergie générée au niveau du Groupe entre le réseau de ses concessions et zanzicar.fr
- Le véhicule utilitaire & industriel : en dupliquant le succès rencontré sur le véhicule particulier en matière de digitalisation au niveau du véhicule commercial, avec le déploiement du site vitrine Camionbyparot.com dont le lancement de la première version est prévu le 23 mai 2018 ;

L'extension du réseau passera par l'intégration :

- Depuis le 16 février 2018, de trois sites en région Centre Val de Loire acquis auprès de Groupe HOLFI.
- A compter du 1er mai 2018, deux sites en région Nouvelle-Aquitaine auprès de la société Alfred Boos Développement (ABD). Le périmètre repris comprend deux concessions FORD en Haute Vienne (87).

Sur le périmètre actuel (incluant Holfi et ABD), Groupe PAROT se fixe pour objectif l'atteinte d'un chiffre d'affaires consolidé compris entre 525 et 535 M€ en 2018.



### 1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

#### Contrat de liquidité :

En date du 1<sup>er</sup> février 2018, Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémonique : ALPAR), a transféré son contrat de liquidité précédemment conclu avec la Société Aurel BGC à la Société Louis Capital. Le contrat de liquidité mis en œuvre avec Louis Capital Markets est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an. Il a pour objet l'animation des titres de la société Groupe PAROT sur le marché Euronext Growth Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité

- 160 550,73 euros en espèces - 22 650 titres

#### Croissance externe :

En date du 7 février 2018, Groupe PAROT a signé un compromis de cession et d'acquisition des titres de la société Etablissement Alfred BOOS, cette société exploite deux fonds de commerce dans le cadre de contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France sur les communes de Limoges et St Junien dans le département de la Haute Vienne 87. Cette opération a été approuvée par l'Autorité de la concurrence suivant décision du 20 mars 2018.

Par acte sous seing privé en date du 16 février 2018, la Société PAROT AUTOMOTIVE Centre, filiale à 100 % de Groupe PAROT s'est portée acquéreur de trois fonds de commerce exploités dans le cadre de :

- Contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France, FIAT, ALFA ROMEO, contrat de réparateur agréé LAND ROVER pour CHATEAUROUX,
- Contrat d'Agent FORD conclu avec le garage GIRARD AUTOMOBILES sis 86 FBG D'ORLÉANS 41200 ROMORANTIN LANTHENAY,
- Contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France pour Bourges.

Le prix d'acquisition de cette acquisition s'élève à 1 370 milliers d'euros.

#### Conformité réglementaire :

Démarche RGPD (Règlement Général sur la protection des données) : Au-delà de la souscription d'une police d'assurance CYBERSECURITE permettant la mise en conformité et la sécurisation de son réseau informatique, Groupe PAROT a initié, au sein de l'ensemble de ses métiers et filiales, un process de mise en conformité au Règlement. Ce process entraînera des mesures techniques et organisationnelles appropriées assurant ainsi la protection des données personnelles tant en interne auprès des collaborateurs qu'en externe auprès des partenaires, sous-traitants, services du Cloud, plateforme WEB.

### 1.4 Activité de la société en matière de recherche et développement

Compte-tenu du secteur d'activité du Groupe, ce dernier n'effectue aucune activité en matière de recherche et développement.

### 1.5 Succursales existantes

Néant

## 1.6 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés

### 1.6.1 Périmètre de consolidation :

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait :

Sociétés	Adresses	Pourcentage d'intérêt au 31/12/16	Pourcentage d'intérêt au 31/12/17	Méthode de consolidation
Groupe Parot	21 - rue Daugère 33520 Bruges			Société Mère
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Industrie	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Auto	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100%	100%	Intégration Globale
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100%	100%	Intégration Globale
Parot Premium Bordeaux (ex-Brienne)	23 quai de Brienne 33000 Bordeaux	-	98,0%	Intégration Globale
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	80%	80%	Intégration Globale
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	77,5%	77,5%	Intégration Globale
Parot Auto Ile de France (ex-Behra Morangis Auto)	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	100%	100%	Intégration Globale
Parot Auto Ile de France (ex-GDS fusionnée dans BMA) <sup>(1)</sup>	ZI les rochettes - 91150 Morigny-Champigny	100%	-	Intégration Globale
Parot Auto Ile de France (ex-Allians Car fusionnée dans BMA) <sup>(1)</sup>	8 avenue des tropiques - 91940 Les Ulis	100%	-	Intégration Globale
Parot Auto Centre (ex-Behra Orléans Nord)	109 rue André Dessaux - 45400 Fleury Les Aubrais	100%	100%	Intégration Globale
Parot Auto Centre (ex-Behra Orléans Sud fusionnée dans BON) <sup>(2)</sup>	1000 rue du rosier - 45160 - Olivet	100%	-	Intégration Globale
SCI 86	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98%	98,0%	Intégration Globale
SCI 64	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCI 24/87	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCG 19	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	96,0%	96,0%	Intégration Globale
SCI 86	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCI Les Vignes	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	99,8%	99,8%	Intégration Globale
SCI Aménagement commercial	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI de l'Isle	51 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI B2P	20, rue Joseph Agid 63130 ROYAT	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI 33	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 16	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI La Rivière	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Bas roc	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Mulatet	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Nouguey	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 31	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Foirail	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Novital	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Héron	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence

### 1.6.2 Méthode de consolidation :

Le Groupe consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Il n'existe pas de société dans lesquelles le Groupe exercerait directement ou indirectement, un contrôle conjoint avec un autre partenaire le conduisant à appliquer l'intégration proportionnelle. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels établis au 31 décembre, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le groupe.

### **1.6.3 Base de préparation des comptes consolidés :**

Ces comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du référentiel consolidé français CRC n°99-02.

Les informations données dans l'annexe aux comptes ont par ailleurs été complétées, en particulier :

- d'un exposé plus détaillé des règles et méthodes comptables appliquées ;
- de notes explicatives liées à la présentation du compte de résultat par destination ;
- d'une information sectorielle ;
- de notes plus détaillées concernant certains postes du Bilan telles que les dettes et emprunts, la rémunération des dirigeants, l'affacturage.

#### 1.6.4 Compte de résultat consolidé :

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
Chiffre d'affaires	14	290 225	440 463
Coût des ventes		(249 983)	(381 813)
<b>Marge brute</b>		<b>40 242</b>	<b>58 650</b>
Coûts de distribution	15	(22 245)	(31 928)
<b>Marge contributive</b>		<b>17 997</b>	<b>26 722</b>
Coûts généraux et administratif	16	(15 627)	(26 053)
Autres produits et charges d'exploitation		(203)	-
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 167</b>	<b>669</b>
Résultat financier	18	(955)	(1 364)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>1 211</b>	<b>(696)</b>
Résultat exceptionnel	19	(438)	(280)
Impôts sur les résultats	20	(297)	613
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>476</b>	<b>(363)</b>
Quote de part de résultat mises en équivalence		19	46
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(278)	28
Correction d'erreur		-	(137)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>217</b>	<b>(426)</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires <sup>1</sup>		(12)	(93)
<b>Résultat revenant à l'entreprise consolidante <sup>1</sup></b>		<b>205</b>	<b>(519)</b>

### 1.6.5 Le bilan consolidé

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	4.1	7 822	12 964
Immobilisations incorporelles	4.2	303	2 018
Immobilisations corporelles	4.3	16 997	16 699
Immobilisations financières		1 019	1 005
Titres mis en équivalence		(68)	19
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>26 074</b>	<b>32 705</b>
Stocks et en cours	5	84 333	115 857
Clients et comptes rattachés	6	27 798	24 291
Autres créances	7	18 635	35 875
Impôts différés		1 003	764
Disponibilités	8	8 329	16 489
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>140 098</b>	<b>193 276</b>

<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>166 171</b>	<b>225 981</b>
-------------------------	--	----------------	----------------

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
Capital	9	6 199	7 399
Primes		6 530	12 036
Réserves <sup>1</sup>		9 340	9 338
Résultat de l'exercice <sup>1</sup>		205	(519)
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>22 274</b>	<b>28 254</b>
Intérêts minoritaires <sup>1</sup>		485	639
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>22 760</b>	<b>28 893</b>
Provisions pour risques et charges	10	760	958
Emprunts et dettes financières	12	35 031	74 688
Fournisseurs et comptes rattachés		68 747	103 648
Autres dettes	13	37 209	17 794
Impôts différés		1 664	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>143 411</b>	<b>197 088</b>

<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>166 171</b>	<b>225 981</b>
------------------------	--	----------------	----------------

Le renforcement des capitaux propres par l'augmentation de capital consécutive à l'introduction en bourse a permis au Groupe d'acquies une meilleure solidité financière, dont l'évolution est continue depuis 2014. Le total des capitaux propres progresse ainsi de 22 274 K€ à 28 254 K€, soit une amélioration de + 5 980 K€.

Du fait de la renégociation des contrats d'avances reçues des partenaires pour le financement de véhicules d'occasion, ces derniers sont classés au 31 décembre 2017 en dettes financières.

Le résultat consolidé s'établit à -519 K€ contre un résultat consolidé positif de 205 K€ en 2016.

Pour l'exercice 2017, le résultat d'exploitation s'établit à 172 K€ contre 2 167 K€ en 2016.

Le résultat de BRIENNE AUTO a contribué depuis le 1er juillet 2017 à l'amélioration du résultat d'exploitation du secteur « Véhicules Particuliers » à hauteur de 452 K€ (et 641 K€ au titre de l'EBITDA) résultant (i) d'un chiffre d'affaires de 26 478 K€, (ii) d'une marge brute de 3 942 K€ et (iii) d'une marge brute contributive 2 287 K€.

Le résultat de VO 3000 en année pleine a contribué à l'amélioration du résultat d'exploitation du secteur « Véhicules Particuliers » à hauteur de 824 K€ (et 911 K€ au titre de l'EBITDA) résultant (i) d'un chiffre d'affaires de 56 432 K€, (ii) d'une marge brute de 2 998 K€ et (iii) d'une marge brute contributive 2 710 K€.

Le résultat de PAROT AUTO IdF et centre en année pleine a contribué à la dégradation du résultat d'exploitation du secteur « Véhicules Particuliers » à hauteur de - 870 K€ (et -457 K€ au titre de l'EBITDA) résultant (i) d'un chiffre d'affaires de 84 277 K€, (ii) d'une marge brute de 11 800 K€ et (iii) d'une marge brute contributive 3 835 K€.

Le Groupe a capitalisé un montant de 1 608 K€ au titre des coûts engagés de la plateforme WEB ZANZICAR.fr. et 239 K€ en immobilisations en cours à la clôture de l'exercice 2017 pour les développements en cours. Cet investissement figure à l'actif immatériel de la société PAROT DIGITALS qui réalise au titre de l'exercice 2017 un chiffre d'affaire de 692 K€.

Le résultat de Parot Digital a contribué à la dégradation du résultat d'exploitation à hauteur de 1 796 K€ (et - 1 455 K€ au titre de l'EBITDA) résultant (i) d'un chiffre d'affaires de 692 K€, (ii) d'une marge brute de -176 K€ et (iii) d'une marge brute contributive -383 K€.

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

## **1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)**

### **1.7.1 Résultats et situation financière**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 3 044 960 euros contre 1 970 300 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 708 519 euros contre 3 342 257 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5 487 774 euros contre 3 750 142 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation enregistre un déficit de 779 255 euros contre un déficit de 407 885 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève 1 806 068 euros contre 1 303 599 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des charges sociales s'élève à 750 697 euros contre 487 706 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié s'élève à 35 contre 30 pour l'exercice précédent.

Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire d'un montant de 33 080 euros

Compte tenu d'un résultat financier de 1 374 413 euros contre un déficit de 43 833 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 595 158 euros contre une perte de 451 718 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel en perte de 537 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 487 139 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 107 482 euros (contre une perte de 235 387 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 54 856 765 euros contre 32 076 706 euros pour l'exercice précédent.

### **1.7.2 Dépenses non déductibles des bénéfices**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal (art 39.4 CGI) à hauteur de 49 891,00 euros réintégrées au titre des charges. Le montant de l'impôt correspondant est de 16 660 €.

### **1.7.3 Proposition d'affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 107.482 euros de la manière suivante :

- Réserve Légale : 5.374,10 euros
- Report à Nouveau : 102.107,90 euros

Le compte « Report à Nouveau » dont le solde débiteur est ramené de 235.387 euros à 133.279,10 euros.

### 1.7.4 Tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
GROUPE PAROT	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/17
<b>1. Capital fin d'exercice</b>					
Capital social	3 308 604,00	4 840 800,00	4 840 800,00	6 198 515,20	7 398 515,20
Nombre d'actions ordinaires existantes	217 100,00	302 550,00	302 550,00	3 874 072,00	4 624 072,00
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par conversion de droit de souscription					
<b>2. Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 321 214,00	1 137 966,00	1 946 063,00	1 970 300,00	3 044 960,00
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions pour R&C	148 436,00	151 830,00	709 432,00	- 451 718,00	595 158,00
Impôts sur les bénéfices	92 475,00	- 189 131,00	331 908,00	- 365 793,00	487 139,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	29 818,00	308 816,00	313 722,00	- 235 387,00	107 482,00
<b>3. Résultat par action</b>					
Dividende global brut attribué	200 000,00	520 000,00		400 000,00	
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,25	1,13	1,17		0,04
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,13	1,02	1,04		0,02
Dividende attribué à chaque action	0,92	1,72	-	0,10	
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	15	15	30,00	38,00
Montant de la masse salariale de l'exercice	640 927,00	819 133,00	1 281 586,00	1 303 599,00	1 806 068,00
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	228 775,00	314 267,00	471 332,00	487 706,00	750 697,00

### 1.8 Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière

Le groupe enregistre une surperformance par rapport au marché sur les véhicules particuliers et les véhicules d'occasion.

Cette dynamique commerciale confirme le succès de la stratégie engagée visant à se concentrer prioritairement sur ces deux segments et se traduit dans les volumes du Groupe, qui, à périmètre constant, réalise une performance meilleure que le marché français en 2017, sur ses deux segments prioritaires :

- +8,1% sur les véhicules particuliers, contre une hausse de +4,7% sur le marché français ;



- +5,2% sur les véhicules d'occasion, contre une hausse de +0,6% sur le marché français.

Les ventes de véhicules commerciaux ont progressé de +3,2% en volume sur l'exercice.

### 1.9 Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle

Groupe PAROT exerce son activité au travers de deux secteurs d'activité que sont la vente de véhicules particuliers (essentiellement voitures) ainsi que la vente de véhicules commerciaux (essentiellement poids-lourds). Les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées et stocks à la clôture concernant les véhicules particuliers et véhicules commerciaux font l'objet d'un suivi par la Direction.

Sont associés à ces deux secteurs d'activités opérationnelles que sont la vente de véhicules particuliers et la vente de véhicules commerciaux, les activités de vente de pièces de rechange et les activités d'entretien et de réparation.

Ces secteurs d'activités concernent aussi bien la vente de véhicules neufs que d'occasion ; les activités sont exercées au travers de filiales opérationnelles :

Pour le secteur d'activité véhicules particuliers :

- PAROT PREMIUM : distributeur des marques BMW et MINI
- PAROT AUTOMOTIVE : distributeur des marques FORD, MAZDA, MITSUBISHI, FIAT et ALFA ROMEO.
- VO 3000 : marchand spécialisé dans le négoce de véhicules d'occasion auprès de professionnel
- PAROT DIGITALS : plateforme digitale dédiée à la vente de véhicules d'occasion

Pour le secteur « véhicules commerciaux » :

- PAROT V.I. distributeur des marques IVECO et FIAT PROFESSIONAL
- PAROT TRUCKS distributeur des marques MAN et KRONE
- PAROT INDUSTRIE distributeur de la marque GRANALU

Pour accentuer et renforcer l'animation commerciale, ces deux secteurs se sont adjoints les services d'un call center au travers de la filiale PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, filiale détenue à 100% par Groupe PAROT.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé en France.

### Secteur d'activité véhicules particuliers

Au titre de l'exercice 2017, le marché national de vente de véhicules neufs particuliers a progressé de 4,7%. Toujours sur la branche d'activité véhicules particuliers, le constructeur FORD enregistre une part de marché de 3,86 % alors que PAROT AUTOMOTIVE SUD-OUEST à périmètre constant atteint 4,79% en moyenne et PAROT auto centre et IdF (ex-Behra), 3,23% .

D'une manière générale, la société PAROT AUTOMOTIVE enregistre des parts de marchés (VUL, VUM Particuliers, Flottes...) supérieures à la moyenne France.

En 2017, PAROT AUTOMOTIVE a continué de dynamiser sa force de ventes au travers de différents plan d'accompagnement octroyés aux chefs des ventes au travers de coaching diligenté sur l'ensemble des sites, au travers de cycles de formation courts.

Le groupe a renforcé l'équipe marketing dédiée au développement de plans de communication, « d'actions clés en mains » au sein de chaque concession (ventes privées, journées d'essais, journée de renouvellement.) et d'une stratégie de relance clients intégrant des outils de suivi et de mesure.

Les marques BMW/MINI enregistre une part de marché stable comparativement à 2016 sur le marché du premium, soit respectivement 2,9% et 1,25%. Le groupe est présent à Brive et Limoges et continue son développement avec BMW/MINI puisqu'il a acquis en juillet 2017 la société Brienne auto situé à Bordeaux. La performance s'inscrit dans la continuité de la part de marché nationale de la marque. BMW continue son déploiement des véhicules électrifiés et pour rappel, depuis juillet 2016, la concession de Brive est nommée agent BMWi.

Dans le secteur du véhicule d'occasion, VO 3000 confirme le développement de son activité avec une progression des ventes de +4,88%.

#### **Secteur d'activité véhicules commerciaux :**

A périmètre constant, le chiffre d'affaires progresse au global de 16,9%, la vente de véhicules neufs de +20.3%, la vente de véhicules d'occasion de +6.6%, l'activité pièces de rechange +8.5% et l'activité services +8.8%.

La gamme du constructeur IVECO est en progression de + 22% sur 2017 par rapport à 2016. Cette hausse s'explique principalement par la Gamme C du constructeur qui progresse de + 60%, avec notamment les camions au gaz, dont IVECO est le leader européen sur la question des énergies alternatives. Cette dynamique d'activité se poursuit sur le 1er trimestre 2018

La marge VN/VO progresse de 6.6 % ce qui permet à la filiale PAROT VI de retrouver une activité rentable.

L'activité FIAT est toujours présente et des actions commerciales sont prévues sur 2018

La dynamique VN et VO continue sa progression sur le début 2018.

Toujours sur la division véhicules commerciaux, la filiale PAROT TRUCKS distributeur de la marque allemande enregistre une part de marché de 9.55 % quand le constructeur enregistre une part de 10 % sur l'exercice 2017 soit 232 commandes de véhicules neufs pour un objectif de 232.

L'activité BUS sur Bordeaux poursuit sa croissance et signe 27 commandes supplémentaires en plus de celle de 2016 avec la société KEOLIS qui ont été livrés en juillet 2017, soit un total 117 bus. Par ailleurs et pour compléter son partenariat, PAROT Trucks a obtenu le marché portant sur la garantie pour une durée de 5 ans sur tous les bus MAN acquis par la société KEOLIS.

Dans ce contexte d'évolution, PAROT TRUCKS renforce ses équipes et recrute des techniciens supplémentaires pour ce segment en expansion qui compte aujourd'hui deux personnes dédiées.

A compter du 1er septembre 2017, MAN a renouvelé sa gamme utilitaire TGE et a pour ambition

d'atteindre 2% de parts de marché d'ici 5 ans. L'objectif de Parot Trucks sur 2018 est de 50 commandes à comparer aux 19 commandes sur l'année 2017.

La marque KRONE continue sa progression avec 97 commandes sur 2017 pour 89 commandes en 2016

### 1.10 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Pour accompagner la croissance externe et réussir la prise de contrôle et l'intégration d'une nouvelle acquisition, le groupe a mis en place un document nommé PMI (Post Merger Integration) lui permettant :

- D'identifier et hiérarchiser les chantiers clés de création de valeur
- De définir la stratégie, préparer et structurer le projet d'intégration
- De mobiliser les équipes et remporter l'adhésion autour du projet d'intégration
- D'accompagner les dirigeants dans l'identification et la mise en place des initiatives favorisant une prise de contrôle efficace
- De réussir la mise en œuvre du business plan d'acquisition

Le groupe renforce ses équipes internes et continue de structurer son organisation. Les postes créés en 2017 en témoignent par la création, à compter de février 2017, d'une Direction « Marketing Digital Communication » groupe et « Général Manager » en charge du déploiement de la plateforme Web « Zanzicar.fr », l'intégration d'une Direction des « Services Informatiques », le développement d'une direction du contrôle interne et des risques.

Il met également en place avec les auditeurs des missions de contrôle interne qui s'effectueront sur les filiales au rythme minimum d'une mission par an.

Le Groupe s'est doté d'un outil de business intelligence plus performant à celui existant en 2016 qu'il déploie et étend à toutes les filiales pour améliorer et accentuer le pilotage de la performance.

### 1.11 Principaux risques et incertitudes

#### Contrôle fiscal en cours

Par avis de vérification de comptabilité en date du 29 mai 2017, la société PAROT VI, filiale à 100% de la Groupe PAROT, a été avisée de l'engagement d'une procédure de contrôle fiscale à son encontre. Ce contrôle porte sur l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations relatives aux exercices 2014 à 2016 avec une période étendue en matière de TVA au mois d'avril.

Les faits : La société PAROT VI a anticipé le droit à déduction de la TVA afférente aux véhicules livrés aux mois de mai et juin 2017.

Conséquence financière : Il s'ensuit un rappel de TVA déductible d'un montant de 111 141 € au titre du mois d'avril 2017. Ce contrôle est exempt de pénalité de retard et de majoration ;

#### Litige avec la Société HELICE AUTO

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice auto (société à laquelle a été repris le fonds de commerce par PAROT Premium au 1er mai 2014) depuis novembre 2015 est toujours en cours. Le montant s'élève à 802 K€. Aucune provision n'a été constatée, sachant que le Groupe, assisté de son conseil estime le risque nul.

## 1.12 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

A la date de rédaction du présent rapport, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune injonction ou sanction à l'encontre de la société pour des pratiques anticoncurrentielles.

## 1.13 Utilisation des instruments financiers

### Risque de liquidité

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2017 :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Effet des variations de périmètre	31 décembre 2017
Emprunts bancaires	14 858	7 001	(2 958)	-	131	19 032
Lignes de financement dédiées aux stocks	14 839	-	-	12 097	5 957	32 893
Dettes financières diverses	158	-	-	39	-	197
Concours bancaires	20 189	-	-	2 375	2	22 566
<b>Total des dettes financières</b>	<b>50 044</b>	<b>7 001</b>	<b>(2 958)</b>	<b>14 511</b>	<b>6 090</b>	<b>74 688</b>
Disponibilités	(8 365)	-	-	(6 750)	(1 374)	(16 489)
<b>Endettement net</b>	<b>41 679</b>	<b>7 001</b>	<b>(2 958)</b>	<b>7 761</b>	<b>4 716</b>	<b>58 199</b>

Le Groupe gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de trésorerie et en analysant les écarts entre les prévisions et réalisations ainsi qu'en essayant d'aligner au mieux les profils d'échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 décembre 2017, l'échéancier de la dette consolidée est le suivant :

(En milliers d'€)	31 décembre 2017	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	14 758	2 125	9 247	3 386
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	3 930	1 406	2 462	61
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	344	139	205	-
<b>Total des emprunts bancaires</b>	<b>19 032</b>	<b>3 670</b>	<b>11 915</b>	<b>3 447</b>
Lignes de crédit de financement des stocks dédiées	32 893	32 893	-	-
CBC - GROUPE	440	440	-	-
CBC - VP	11 450	11 450	-	-
CBC - VC	10 678	10 678	-	-
<b>Total des lignes de financement dédiées aux stocks</b>	<b>55 461</b>	<b>55 461</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépôts et cautions reçus	99	99	-	-
Intérêts courus sur emprunts	96	96	-	-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>74 688</b>	<b>59 327</b>	<b>11 915</b>	<b>3 447</b>

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date de rédaction du présent rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise.

### Risque de change

Néant, le Groupe effectuant l'intégralité de ses achats et ventes en euro.

### Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif et est principalement concentré sur les

créances clients.

#### Solvabilité des clients

Le Groupe est peu confronté à des problèmes de solvabilité clients l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement. Cette nécessité est appréciée au cas par cas. Au titre de exercices clos le 31 décembre 2017, la variation nette de la provision s'est établie à 320 K€ représentant moins de 0,1% du chiffre d'affaires consolidé.

#### Délais de règlements clients

Le délai de règlement moyen accordés aux clients s'analyse au regard des spécificités des deux secteurs d'activité du Groupe.

Concernant la vente de véhicules particuliers, le délai moyen est inférieur à un mois. Il résulte d'un mix entre des ventes de voitures à particuliers acquittées soit au comptant, soit à crédit auquel cas le montant de la vente est perçu dans un délai de l'ordre d'une semaine, puis la vente de pièces détachées principalement à des mécaniciens réparateurs agréés auxquels des délais de l'ordre de 30 à 60 jours sont accordés et la vente de véhicules d'occasion à des professionnels bénéficiant d'un délai de paiement de l'ordre de 30 jours.

Concernant la vente de véhicules commerciaux, le délai moyen est de l'ordre de deux mois qu'il s'agisse de la vente de véhicules ou de services à destination de professionnels. Ce délai peut atteindre près de trois mois concernant les ventes au profit d'administrations ou services publics.

#### Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients

Le Groupe ne connaît aucune dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de client.

#### Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2017 sur 14 756 K€ d'emprunts bancaires souscrits à taux variable à taux fixe. Les lignes de découverts bancaires sont rémunérées à taux fixe.

## 1.14 Prise de participation significatives ou prise de contrôle

Le tableau des filiales et participations au 31 /12 /2017 :

Sociétés	Adresses	Pourcentage d'intérêt au 31/12/16	Pourcentage d'intérêt au 31/12/17
Groupe Parot	21 - rue Daugère 33520 Bruges		
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%
Parot Industrie	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%
Parot Auto	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100%	100%
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100%	100%
Parot Premium Bordeaux (ex-Brienne)	23 quai de Brienne 33000 Bordeaux	-	98,0%
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	80%	80%
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	77,5%	77,5%
Parot Auto Ile de France (ex-Behra Morangis Auto)	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	100%	100%
Parot Auto Ile de France (ex-GDS fusionnée dans BMA) <sup>(1)</sup>	ZI les rochettes - 91150 Morigny-Champigny	100%	-
Parot Auto Ile de France (ex-Allians Car fusionnée dans BMA) <sup>(1)</sup>	8 avenue des tropiques - 91940 Les Ulis	100%	-
Parot Auto Centre (ex-Behra Orléans Nord)	109 rue André Dessaux - 45400 Fleury Les Aubrais	100%	100%
Parot Auto Centre (ex-Behra Orléans Sud fusionnée dans BON) <sup>(2)</sup>	1000 rue du rosier - 45160 - Olivet	100%	-
SCI 86	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98%	98,0%
SCI 64	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%
SCI 24/87	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%
SCG 19	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	96,0%	96,0%
SCI 86	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%
SCI Les Vignes	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	99,8%	99,8%
SCI Aménagement commercial	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%
SCI de l'Isle	51 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%
SCI B2P	20, rue Joseph Agid 63130 ROYAT	100,0%	100,0%
SCI 33	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI 16	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI La Rivière	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI Le Bas roc	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI Le Mulatet	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI Le Nouguey	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI 31	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI Le Foirail	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI Novital	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%
SCI Le Héron	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%

En date du 28 juillet 2017, par acte sous seing privé, la société GROUPE PAROT a procédé à l'acquisition de 98% du capital social de la société BRIENNE AUTO soit 3 038 actions sur les 3100 actions que compose son capital social.

### 1.15 Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle

La répartition du capital social et des droits de vote de la Société est présentée ci-dessous étant rappelé qu'il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital
AV HOLDING (1)	<b>3 028 550</b>	<b>65.50%</b>
Alexandre PAROT	<b>10</b>	<b>0.00%</b>
Virginie PAROT GAUZIGNAC	<b>10</b>	<b>0.00%</b>
Alain PAROT	<b>50</b>	<b>0%</b>
Liliane PAROT	<b>20</b>	<b>0%</b>
Axel CHAMPEIL	<b>100</b>	<b>0%</b>
Jean Claude DUSSAUX	<b>50</b>	<b>0%</b>
Flottant	<b>1 595 282</b>	<b>34.50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 624 072</b>	<b>100%</b>

(1) Société détenue par Alexandre Parot et Virginie Parot-Gauzignac à hauteur respective de 50,001 % et 49,999 % du capital et des droits de vote.

### 1.16 Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants

Il est rappelé les termes de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce qui prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital, le délai de trois ans étant repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Mixte du 6 septembre 2016 ayant déjà statué sur une augmentation de capital réservée aux salariés, il n'y aura donc pas lieu de proposer une nouvelle résolution en ce sens lors de la prochaine assemblée générale.

### 1.17 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI

Dividende (en €) Au titre de :	Exercice clos le 31 déc 2016	Exercice clos le 31 déc 2015	Exercice clos le 31 déc 2014
<b>Global</b>	0,00 €	400 000,00 €(**)	520 000,00 €
<b>Dividende /action</b>	0,00 €	1,32 €	1,72 €
<b>Dividende/action ajusté (*)</b>	0,00 €	0,13 €	0,17 €
<b>Dividendes éligibles à l'abattement de 40%</b>	0,00 €	11,88 €	33.315,25 €

(\*) Ajusté de la division du nominal par 10 décidée par l'assemblée générale du 6 septembre 2016

(\*\*) Versement intervenu au cours de l'année 2016

**1.18 Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice**

Néant

**1.19 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société**

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	31	19	4	137	191
Montant total des factures concernées (TTC)	15 547€	11 079€	-188€	247 331€	273 769€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2.4%	1.7%	0%	38.3%	42.4%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues	NEANT				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	LME : 60 jours net date de facture				
	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					



<b>Nombre de factures concernées</b>	23	45	1	53	122
<b>Montant total des factures concernées (TTC)</b>	75 689€	223 724€	2 711€	-782 082€	-479 957€
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice</b>	<i>NON APPLICABLE</i>				
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)</b>	9.5%	28.1%	0.3%	-98.1%	-60.2%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
<b>Nombre de factures exclues</b>	NEANT				
<b>Montant total des factures exclues</b>	NEANT				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	LME : 60 jours net date de facture				

## 1.20 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

Les informations sur la manière dont la société prend en compte :

1. les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit,
2. Les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités,
3. Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et impacts de ceux-ci sur sa performance économique ainsi que sur les conditions de travail des salariés,

Sont reprises et détaillées dans le rapport RSE 2017 joint en annexe.

## 1.21 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants

Au titre de l'exercice clos au 31 12 2017 et en application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que la société AV Holding a cédé en date du 11 avril 2017 113 960 actions de Groupe PAROT qu'elle détenait suite à l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse

## 1.22 Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions

En date du 1<sup>er</sup> février 2018, Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémonique : ALPAR), a transféré son contrat de liquidité précédemment conclu avec la Société Aurel BGC à la Société Louis

Capital. Le contrat de liquidité mis en œuvre avec Louis Capital Markets est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an. Il a pour objet l'animation des titres de la société Groupe PAROT sur le marché Euronext Growth Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité

- 160 550,73 euros en espèces - 22 650 titres

Au titre du contrat de liquidité confié par Groupe PAROT à la société AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 162 670,68 euros - 22 367 titres

La société a procédé à un ajustement des moyens en procédant à un retrait de 200 000 euros le 28 décembre 2017.

Il est rappelé qu'au 30 juin 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 343 167,45 euros - 23 767 titres

## 2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

### 2.1 Composition du Conseil

NOM	MANDAT	FONCTION OPÉRATIONNELLE	DATE DE NOMINATION - ÉCHÉANCE
Alexandre PAROT	Président du Conseil d'administration	Président Directeur Général	Nomination : 30/06/2016 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Virginie PAROT – GAUZIGNAC	Administrateur	Directeur Général Délégué	Nomination : 30/06/2016 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Hervé REBOTIER	Administrateur	Directeur Général Délégué En charge des fonctions RETAILS	Nomination : 30/06/2016 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Olivier TCHOU-KIEN	Administrateur	Directeur Général Délégué En charge des fonctions supports	Nomination : 30/06/2016 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Alain PAROT*	Administrateur	Néant	Nomination : 30/06/2016 Échéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

(\*) Monsieur Alain Parot a été nommé conseiller spécial du Président

### 2.2 Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

#### 2.2.1 Organisation du Conseil

Au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par MiddleNext (le « Code MiddleNext »), le Conseil considère qu'aucun de ses membres actuels n'est indépendant.

Tous les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées.

A l'exception de Monsieur Alexandre Parot et de Madame Virginie Parot-Gauzignac qui sont frère et sœur et de Monsieur Alain Parot qui est leur père, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun autre lien familial.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées,
- (ii) aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,

- (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et
- (iv) aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Pour rappel, l'ordonnance du 19 juillet a supprimé l'information sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration (c.comm art L225-3764 al. 7 modifié par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et R.225-104 al.4 créé par le décret 2017-1265 du 9 août 2017.

Compte-tenu de sa structure actionnariale, le conseil d'administration de la Société n'a pas encore constitué de comités spécialisés à la date du présent rapport.

## **2.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

### ➤ Contrôle légal des comptes : COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### **BECOUBE**

Représenté par Monsieur Fabien BROVEDANI

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Angers.  
45, rue Boissière – 75116 PARIS

Le cabinet BECOUBE a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2017 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en remplacement de Monsieur Ferrière dont le mandat arrivait à expiration.

#### **AUDITORIA**

Représenté par Monsieur Pierre RIBAC

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux  
2, rue Claude Boucher – 33070 Bordeaux

Le cabinet Auditoria a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale mixte du 31 décembre 2009. Le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### ➤ Contrôle légal des comptes : COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

#### **Monsieur Walter MOTARD**

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux  
21, avenue des Mondaults – 33270 Floirac

Monsieur Walter Motard a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2006 pour une durée de 6 ans. Le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012 pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale

ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'assemblée générale du 2 juin 2017 a décidé de ne pas renouveler le mandat de Madame Francine LACOMBE, commissaire aux comptes suppléant, et de ne pas procéder à son remplacement conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart des contrôleurs légaux. Il est à noter le non renouvellement du mandat de Monsieur Serge Ferrière, arrivé à échéance lors de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, la Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Néanmoins, à la date du présent rapport, la Société dispose d'une organisation et de procédures de contrôle interne concourant à la production d'une information comptable et financière fiable et de qualité :

- Le Groupe a créé une direction du contrôle interne et des risques dont les missions principales sont d'identifier et évaluer les risques (activités, process, système d'information, outils de production, évènements extérieurs...), d'élaborer la cartographie des risques et de mettre en place les procédures de contrôle.
- Le Groupe a mis en place avec les auditeurs des missions de contrôle interne qui s'effectueront sur les filiales au rythme minimum d'une mission par an. Ces interventions de planification, d'audit et de préparation des états financiers des filiales seront réalisés en cours d'année, en amont des clôtures annuelles afin également de fiabiliser les reportings mensuels et les clôtures comptables.

Le Groupe dispose d'un comité d'investissement dont les membres, nommés au regard de leur expérience, émettent un avis sur les décisions d'investissement et de désinvestissement

Le Groupe dispose d'équipes de controlling réparties par division, chargées de la production de l'information comptable et financière et du contrôle de celle-ci.

L'ensemble des divisions bénéficient d'un directeur administratif et financiers, auxquels sont rattachés les responsables administratifs et financiers et chefs de groupe comptable des filiales. Ils rapportent directement au directeur général de la filiale et à la direction financière du Groupe.

Le Groupe déploie au travers d'un outil de business intelligence les indicateurs dédiés au pilotage de la performance. Ils sont disponibles quotidiennement (livraisons en volumes et reste à livrer, heures de production des ateliers, chiffre d'affaires des magasins, trésorerie), hebdomadairement (portefeuille de commande, plan de charge des ateliers, dépassements des échéances clients, prévisions de la trésorerie), mensuellement au niveau Groupe (résultat, BFR, effectifs, dette nette) des comités de pilotage internes, réunissant des représentants des équipes commerciales du service et administratives se déroulent à un rythme régulier afin de commenter les performances chiffrées réalisées et d'identifier les projections de résultat résultant des plans d'action à venir ;

Un manuel de procédures groupe est mis à la disposition de l'ensemble des référents financiers afin de garantir une homogénéité de l'information comptable et financière ; il encadre notamment les clôtures des comptes sociaux et consolidés, le reporting mensuel et les indicateurs, la gestion de la trésorerie, l'organisation et les missions des services financiers des filiales et du Groupe.

Concernant la sauvegarde et la sécurité des données, une sauvegarde quotidienne des serveurs incluant les informations clés (notamment bancaires, paie et contrôleur de domaine) est effectuée sur les disques en réseau. Le Groupe a par ailleurs souscrit une police d'assurance CYBERSECURITE ;

La Société a recours à des expertises externes dès lors que certaines problématiques comptables, organisationnelles juridiques ou fiscales par exemple requièrent une compétence spécifique portant sur la détermination ou la présentation d'une information financière fiable, pérenne et pertinente. Les états financiers des principales sociétés du Groupe sont établis par ses propres équipes.

L'établissement des états financiers consolidés en normes françaises est réalisé par les équipes internes du Groupe.

Le Groupe, pour l'établissement des comptes au 30 juin 2017, s'est fait accompagner par une société extérieure pour l'établissement des comptes consolidés. Cette mission, prolongée jusqu'au 31 décembre 2018, inclura l'expression des besoins, le choix et le déploiement du logiciel de production des comptes consolidés et s'inscrit dans la mise en d'un planning détaillé incluant les étapes et les contrôles associés est diffusé aux équipes chargées de l'établissement des comptes annuels.

Les principales options de clôture des comptes sociaux et consolidés sont évoquées et partagées avec les commissaires aux comptes en amont de la clôture annuelle. Une revue limitée de la consolidation semestrielle au 30 juin est également pratiquée par les commissaires aux comptes du Groupe. Les conclusions présentées en réunion de synthèse par les auditeurs sont partagées avec le Président du Groupe, le Secrétaire Général et les équipes comptables. Cette organisation est mise en place au niveau du Groupe, et des filiales.

### 2.3 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux

Mandats exercés au sein du Groupe		
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Président du Conseil d'Administration SA PAROT PREMIUM Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE Directeur Général SAS PAROT VI Directeur Général SAS PAROT TRUCKS Directeur Général SAS PAROT INDUSTRIE Gérant TRANS AUTO AUVERGNE Cogérant SCI 33 Gérant SCI NOVITAL Gérant SCI FOIRAIL Gérant SCI LE HERON Gérant SCI B2P

		Gérant SCI LE MULATET Gérant SCI LA RIVIERE Gérant SCI LE BAS ROC Gérant SCI DU NOUGUEY Gérant SCI 31 Gérant SCI 24-87 Gérant SCI 64 Gérant SCI LES VIGNES
Virginie PAROT GAUZIGNAC	Directeur Général Délégué Administrateur	Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTVE
Alain PAROT	Administrateur	NEANT
Hervé REBOTIER	Directeur Général Délégué Administrateur	Directeur Général SAS PAROT VI Directeur Général SAS PAROT TRUCKS Directeur Général SAS PAROT INDUSTRIE Directeur Général SAS PAROT PREMIUM Directeur Général SAS PAROT DIGITALS Directeur Général SA PAROT PREMIUM
Olivier TCHOU-KIEN	Directeur Général Délégué Administrateur	Administrateur SA PAROT PREMIUM

Mandats exercés en dehors du Groupe		
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Président SAS AV HOLDING Gérant SC GODARD Président SAS VINO BROTHERS Président Logical Administrateur UBB Administrateur Vinipro SO Gérant SARL OCEAN Gérant SCI IMMO BEHRA BANNIER Gérant SCI IMMO BEHRA NORD Gérant SCI IMMO BEHRA SUD Gérant SCI GLENN Gérant SCI BERIC Gérant SOCIETE CIVILE CROIX BOISSELIERE Gérant SCI FONCIM 45
Virginie PAROT GAUZIGNAC	Directeur Général Délégué Administrateur	Gérante SC BEL AIR Gérante SCI DU PARC DE NOVERT Gérante SCEA DES ECURIES DE NOVERT Présidente Association Hippique de Novert
Alain PAROT	Administrateur	Gérant SARL ALAIN PAROT Gérant SCI DOMAINE DE NOVERT – 31
Hervé REBOTIER	Directeur Général Délégué Administrateur	NEANT
Olivier TCHOU-KIEN	Directeur Général Délégué Administrateur	Directeur Général RECY-TECH ENERGY

Le Conseil d'Administration examine la situation des mandats des Administrateurs et constate qu'aucun mandat n'est arrivé à expiration.

#### 2.4 Liste des conventions réglementées

Le Conseil d'Administration de notre Société a autorisé les conventions suivantes relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce :

#### Conclusion de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice :

##### Signature d'un bail commercial avec la SCI d'AMENAGEMENT COMMERCIAL (Décision du CA du 27/12/2016)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

##### Signature d'un avenant n°1 au bail commercial du 1<sup>er</sup> septembre 2016 conclu avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 03/08/2017)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.



**Signature d'un avenant n°1 à la convention de sous location commerciale conclue avec la SAS PAROT DIGITALS (Décision du CA du 10 août 2017) :**

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

**Signature d'un avenant n°2 au bail commercial du 1<sup>er</sup> septembre 2016 conclu avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 28 août 2017) :**

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

**Avance de trésorerie consentie à la société AV HOLDING (Décision du CA en date du 31 octobre 2017)**

Personnes concernées : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT et Madame Virginie PAROT en qualité de Directeur Général Délégué

**Conventions antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.**

Conformément aux dispositions de l'article L225-40-1 du Code de Commerce, nous vous avisons que le Conseil d'Administration de notre Société a procédé lors de sa délibération en date du 29 décembre 2017 à un examen des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce conclues et autorisées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

**Signature d'un bail commercial avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 29/08/2016)**

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

**Signature d'une sous location commerciale avec la SAS PAROT DIGITALS (Décision du CA du 01/09/2016)**

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT.

**Sortie du champ des conventions réglementées**

Néant

## 2.5 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce, est présentée ci-dessous la synthèse des délégations en cours accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 6 septembre 2016 relatives aux augmentations de capital :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et ou par incorporations de réserves, bénéfices ou prime</i>	26 mois	4 500 000 €(1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public de titres financiers.</i>	26 mois	4 500 000 €(1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)</i>	26 mois	4 500 000 €(1 et 2) et dans la limite de 20 % du capital social par période de 12 mois ;
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidé en vertu des précédentes délégations</i>		Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux.</i>	38 mois	5% du capital social
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérant au plan d'Epargne GROUPE.</i>	18 mois	3% du capital social
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions</i>	18 mois	10% du capital social
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions</i>	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois

(1) Plafond commun déjà utilisé à hauteur d'un montant de 1 357 715,20 € au titre de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public à l'occasion de l'introduction en bourse en octobre 2016.

(2) Mise en œuvre par le CA du 28/12/2017 : augmentation du capital social d'une somme de 1 200 000 € pour le porter à 7 398 515,20 € par l'émission avec suppression du droit préférentiel, de 750 000 actions ordinaires.

## 2.6 Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société

Conformément à l'article L225-102-1 al 1 du Code de Commerce, ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la Société, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux

	Rémunération fixe Brute	Rémunération variable annuelle	Jetons de présence	Avantages en nature
Alexandre PAROT Président Directeur Général Administrateur	193 724,64 €	116 655,00 €	NEANT	4 800,00 €
Virginie PAROT-GAUZIGNAC Directeur Général Délégué Directeur Général PAROT AUTOMOTVE Administrateur	72 000,00 € 36 000,00 €	20 000,00 €	NEANT	5 700,00 €
Alain PAROT Conseiller du Président Administrateur	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Olivier TCHOU-KIEN Directeur Général Délégué (1) Administrateur	120 000,00 €	16 250,00 €	NEANT	5 496,00 €
Hervé REBOTIER Directeur Général Délégué (1) Directeur Général PAROT VI (1) Administrateur	60 000,00 € 72 000,00 €	15 000,00 € 26 056,00 €	NEANT	3 725,00 € 5 215,00 €

(1) Rémunération au titre d'un contrat de travail

L'Assemblée Générale réunie le 2 juin 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017, à une somme brute de 10 000 euros

les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice en cours.

### **FIXATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 18 avril 2017, l'assemblée générale en date du 2 juin 2017, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Président - Directeur Général à Monsieur Alexandre PAROT et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : Sur la base de l'EBITDA au titre de son mandat de Président Directeur Général de GROUPE PAROT, soit 192.000 euros annuel brut ;

- Rémunération variable 2017 : prime d'intéressement qui sera égale à 3,5% de la somme des Ebitda des secteurs « Véhicules Commerciaux » et « Véhicules particuliers » tels qu'ils ressortent des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires.
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie dans les proportions similaires à celles constatées au titre de l'exercice 2016.

Au cas où le Président Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

### **FIXATION DE LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 18 avril 2017, l'assemblée générale en date du 2 juin 2017, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué à Madame Virginie PAROT-GAUZIGANC et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : 6.000 mensuels bruts au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de GROUPE PAROT, soit 72.000 euros annuel brut ;
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie dans les proportions similaires à celles constatées au titre de l'exercice 2016.

Au cas où le Directeur Général Délégué cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions

## 2.7 Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or explain

La société se réfère au code Middlenext téléchargeable sur le site : [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)

Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
<b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>				
R1 : Déontologie des membres du Conseil		X		
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil			X	
R4 : Information des membres du Conseil	X			
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6 : Mise en place des Comités			X	
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil		X		
R8 : Choix de chaque membre du conseil		X		
R9 : Durée des mandats des membres du conseil		X		
R10 : Rémunérations des membres du conseil		X		
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X		
R12 : Relations avec les actionnaires	X			
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>				
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14 : Préparation de la succession des dirigeants			X	
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social		X		
R16 : Indemnités de départ		X		
R17 : Régime des retraites supplémentaires		X		
R18 : Stock-options et attributions gratuites d'actions		X		
R19 : Revue des points de vigilance	X			

La Société s'est inscrite dans une logique d'amélioration de sa gouvernance qu'elle veut permanente au regard notamment de ses perspectives de croissance et de son adaptabilité au code Middlenext. La Société apporte donc en suivant les éléments de réponse à sa mise en conformité avec les recommandations dudit code.

R1 : Ces dispositions seront reprises par la nouvelle version du Règlement Intérieur du Conseil adopté par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018 ;

R3 : A ce jour, la composition du conseil d'administration n'intègre pas d'administrateur indépendant parmi les cinq administrateurs existants. Ce sujet est une priorité et à ce titre, le dirigeant a rencontré plusieurs personnes candidates mais dont le profil n'était pas en phase par rapport aux attentes de la Société. La Société poursuit ses meilleurs efforts afin de se mettre en conformité avec cette recommandation au cours de l'année 2018 à l'occasion de l'élargissement de son conseil d'administration. Elle prendra le temps d'identifier et de sélectionner des administrateurs à même d'enrichir les échanges au sein du conseil d'administration ;

R4 : La Société veille à donner une information préalable aux membres du conseil d'administration.

Ces dispositions seront reprises par la nouvelle version du Règlement Intérieur du Conseil adopté par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018 ;

R6 : En l'absence de comité d'audit et de comité des rémunérations, le Groupe s'est doté courant 2017 d'un responsable du contrôle interne. Cette nomination lui permettra d'entamer sa réflexion sur l'instauration d'un comité d'audit. Le Groupe est par ailleurs muni d'un comité exécutif restreint se réunissant au moins une fois par trimestre, qui participe à la définition de la stratégie du Groupe. De plus, d'ici fin 2018, un comité d'éthique sera instauré dans le cadre de la loi Sapin II. Les travaux préalables à la mise de place de ce comité sont en cours ;

R7 : Une nouvelle version du Règlement Intérieur du Conseil en cours de préparation avec pour objectif d'en disposer préalablement à l'assemblée générale Ordinaire devant se tenir au plus tard le 30 juin 2018 ;

R8 : Cette disposition sera adoptée dès lors que la situation se présentera ;

R9 : A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales et pourra envisager une évolution afin d'ajuster la durée des mandats à certaines spécificités du Groupe dès lors que cela s'avérera pertinent. A minima, l'administrateur indépendant une fois choisi, aura une échéance de mandat différente de celle des administrateurs actuels nouvelle version du Règlement Intérieur du Conseil en cours de préparation ;

R10 : L'assemblée générale a d'ores et déjà approuvé une enveloppe de jetons de présence non versée à ce jour ;

R11 : Cette évaluation sera mise en place dès lors qu'un administrateur indépendant aura rejoint le conseil d'administration ;

R14 : aucune réflexion n'a été menée à ce jour sur ce sujet compte tenu du contrôle de la Société par la famille Parot étant rappelé que l'actionnariat actuel résulte d'une opération de transmission du contrôle menée en 2014/2015 au profit d'Alexandre Parot et Virginie Parot-Gauzignac, tous deux également dirigeants de la Société. Néanmoins, une première étape a été réalisée avec l'élargissement de la direction générale en mars 2017 avec la nomination de deux nouveaux directeurs généraux délégués. De plus, en cas d'indisponibilité du dirigeant, l'existence d'un comité de direction et d'un comité exécutif devrait permettre d'assurer une transition efficace ;

R15/R16/R17/R18 : A ce jour, aucun de ces sujets n'est d'actualité pour le Groupe. Si l'un ou l'autre le devenait, les recommandations seraient adoptées.

Enfin, les dispositions de l'article L.225-18-1 du code de commerce imposent, à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 %. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.

Cette proportion ne pourra être inférieure à 40% à l'issue de la première assemblée générale appelée à statuer sur des nominations à compter du 1er janvier 2020 dès lors que pendant trois exercices consécutifs à compter du 1er janvier 2017, la Société aura employé un nombre moyen d'au moins deux cent cinquante salariés permanents et aura présenté un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros, ce qui devrait être le cas pour le Groupe.

Toute nomination ou désignation en violation de ces dispositions et qui n'aurait pas pour effet de

remédier à une telle irrégularité serait nulle. La Société entend se conformer à ces dispositions légales et se mettra en conformité avec la réglementation dès lors qu'il sera concerné.

#### 2.8 Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale

Les dispositions du titre IV des statuts fixent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

#### 2.9 Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société

Les informations portant sur la structure du capital sont reprises dans le rapport gestion en article 1.15.

#### 2.10 Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société

Le Groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique. A titre d'exemple, le Groupe PAROT a signé sur l'ensemble de ses concessions PREMIUM des contrats d'Agent I avec le constructeur BMW Mini qui prévoient la distribution et la réparation des véhicules électriques. A cet effet, des bornes électriques sont installées au sein des concessions. Le développement des véhicules électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.

#### 2.11 Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Néant

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Alexandre PAROT**

Président du Conseil d'Administration



# GROUPE PAROT

Comptes annuels consolidés

Période close le 31 décembre 2017



**SOMMAIRE**

Sommaire .....	2
BILAN CONSOLIDE .....	4
Compte de résultat consolidé .....	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés .....	6
Tableau des flux de trésorerie consolidé .....	7
1. Nature de l'activité et événements significatifs .....	8
1.1. Information relative à la société et à son activité .....	8
1.2. Evènements marquants de la période close le 31 décembre 2017 .....	8
2. Périmètre de consolidation .....	9
3. Principes et méthodes comptables .....	10
3.1. Référentiel comptable .....	10
3.2. Corrections d'erreurs .....	11
3.3. Changement d'estimation .....	12
3.4. Changements de présentation .....	13
3.5. Modalités de consolidation .....	14
3.6. Principes et méthodes comptables .....	15
3.6.1. Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux .....	15
3.6.2. Immobilisations incorporelles .....	15
3.6.3. Immobilisations corporelles .....	16
3.6.4. Immobilisations financières .....	17
3.6.5. Stocks et encours .....	17
3.6.6. Créances clients et comptes rattachés .....	17
3.6.7. Affacturage .....	18
3.6.8. Disponibilités .....	18
3.6.9. Capital .....	18
3.6.10. Provisions .....	18
3.6.11. Engagements de retraite et avantages similaires .....	19
3.6.12. Emprunts et dettes financières .....	19
3.6.13. Contrat de location .....	19
3.6.14. Présentation de l'information sectorielle .....	19
3.6.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires .....	20
3.6.16. Compte de résultat par destination .....	20
3.6.17. Résultat financier .....	21
3.6.18. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel .....	21
3.6.19. Impôts différés .....	22
3.6.20. Résultat par action .....	22

4.	Actif immobilisé.....	22
4.1.	Ecarts d'acquisition, fonds commerciaux et regroupements d'entreprises.....	22
4.2.	Immobilisations incorporelles.....	24
4.3.	Immobilisations corporelles.....	25
5.	Stocks.....	26
6.	Créances clients.....	27
7.	Autres créances.....	28
8.	Trésorerie nette.....	29
9.	Capital social.....	29
10.	Provisions pour risques et charges.....	29
11.	Passifs éventuels.....	30
12.	Emprunts et dettes financières.....	30
13.	Autres Dettes.....	32
14.	Information sectorielle.....	32
15.	Coûts de distribution.....	33
16.	Coûts généraux et administratifs.....	34
17.	Charges de personnel.....	35
18.	Résultat financier.....	36
19.	Résultat exceptionnel.....	36
20.	Impôts.....	36
21.	Résultat par action.....	38
22.	Transactions avec les parties liées.....	38
23.	Engagements hors bilan.....	39
23.1.	Engagements donnés.....	40
23.2.	Engagements reçus.....	40
24.	Evènements postérieurs à la clôture.....	40

## BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	4.1	7 822	12 964
Immobilisations incorporelles	4.2	303	2 018
Immobilisations corporelles	4.3	16 997	16 699
Immobilisations financières		1 019	1 005
Titres mis en équivalence		(68)	19
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>26 074</b>	<b>32 705</b>
Stocks et en cours	5	84 333	115 857
Clients et comptes rattachés	6	27 798	24 291
Autres créances	7	18 635	35 875
Impôts différés		1 003	764
Disponibilités	8	8 329	16 489
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>140 098</b>	<b>193 276</b>

<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>166 171</b>	<b>225 981</b>
-------------------------	--	----------------	----------------

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
Capital	9	6 199	7 399
Primes		6 530	12 036
Réserves <sup>1</sup>		9 340	9 338
Résultat de l'exercice <sup>1</sup>		205	(519)
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>22 274</b>	<b>28 254</b>
Intérêts minoritaires <sup>1</sup>		485	639
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>22 760</b>	<b>28 893</b>
Provisions pour risques et charges	10	760	958
Emprunts et dettes financières	12	35 031	74 688
Fournisseurs et comptes rattachés		68 747	103 648
Autres dettes	13	37 209	17 794
Impôts différés		1 664	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>143 411</b>	<b>197 088</b>

<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>166 171</b>	<b>225 981</b>
------------------------	--	----------------	----------------

<sup>1</sup> la quote-part de résultat revenant aux minoritaires a été recalculée au 31 décembre 2016 en contrepartie du résultat part du groupe. Cette correction est sans impact sur les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
Chiffre d'affaires	14	290 225	440 463
Coût des ventes		(249 983)	(381 813)
<b>Marge brute</b>		<b>40 242</b>	<b>58 650</b>
Coûts de distribution	15	(22 245)	(31 928)
<b>Marge contributive</b>		<b>17 997</b>	<b>26 722</b>
Coûts généraux et administratif	16	(15 627)	(26 053)
Autres produits et charges d'exploitation		(203)	-
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 167</b>	<b>669</b>
Résultat financier	18	(955)	(1 364)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>1 211</b>	<b>(696)</b>
Résultat exceptionnel	19	(438)	(280)
Impôts sur les résultats	20	(297)	613
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>476</b>	<b>(363)</b>
Quote de part de résultat mises en équivalence		19	46
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(278)	28
Correction d'erreur		-	(137)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>217</b>	<b>(426)</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires <sup>1</sup>		(12)	(93)
<b>Résultat revenant à l'entreprise consolidante <sup>1</sup></b>		<b>205</b>	<b>(519)</b>

<sup>1</sup> La quote-part de résultat revenant aux minoritaires a été recalculée au 31 décembre 2016 en contrepartie du résultat part du groupe. Cette correction est sans impact sur les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	4 841	2 994	11 364	(998)	18 201	(56)	18 145
Résultat de la période	-	-	-	205	205	12	217
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	(998)	998	-	-	-
Augmentation de capital	1 358	3 536	-	-	4 894	-	4 894
Distribution de dividendes	-	-	(400)	-	(400)	-	(400)
Opérations sur actions propres	-	-	(325)	-	(325)	-	(325)
Autres	-	-	(301)	-	(301)	530	229
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	6 199	6 530	9 340	205	22 275	485	22 760
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	6 199	6 530	9 340	205	22 275	485	22 760
Résultat de la période	-	-	-	(519)	(519)	93	(426)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	205	(205)	-	-	-
Augmentation de capital	1 200	5 506	-	-	6 706	-	6 706
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(31)	(31)
Opérations sur actions propres	-	-	198	-	198	-	198
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-	91	91
Autres	-	-	(405)	-	(405)	-	(405)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	7 399	12 036	9 338	(519)	28 254	639	28 893

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>476</b>	<b>(363)</b>
<b>Effet des corrections d'erreurs</b>		-	<b>(137)</b>
<b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>		<b>2 223</b>	<b>1 683</b>
Elimination des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises <sup>1</sup>		1 980	2 656
Elimination des résultats de cessions		(63)	(5)
Elimination de la charge (produit) d'impôt <sup>2</sup>		297	(882)
Elimination du résultat financier non décaissé		(22)	-
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		31	(86)
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>2 699</b>	<b>1 183</b>
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>		<b>1 678</b>	<b>(10 592)</b>
- Stocks		(6 406)	(21 151)
- Clients et comptes rattachés		4 095	(2 073)
- Fournisseurs et comptes rattachés		(2 226)	19 981
- Autres créances d'exploitation		(637)	(7 067)
- Autres dettes d'exploitation		6 853	(282)
<b>Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés)</b>		<b>315</b>	<b>(242)</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>4 692</b>	<b>(9 651)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 564)	(3 699)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 264	207
Incidences des variations de périmètre	4.1	(13 685)	(5 637)
Variation des dépôts, comptes courants et autres créances financières		-	2 071
Dividendes reçus		-	25
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(17 985)</b>	<b>(7 033)</b>
Emissions d'empunts		9 278	7 001
Remboursements d'empunts		(3 046)	(2 958)
Variation des avances financières, prêts et comptes courants et autres dettes financières		(1 348)	11 875
Dividendes versés		(400)	(429)
Augmentation de capital		4 937	6 706
Opérations sur actions propres		-	236
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>9 421</b>	<b>22 431</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés ont été établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'une durée de 12 mois.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

### 1. NATURE DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

#### 1.1. INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE ET A SON ACTIVITE

---

Groupe PAROT (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe GROUPE PAROT (« le Groupe »). Les titres de la Société sont cotés sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

Le Groupe est un spécialiste de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux (véhicules industriels).

Le siège social de la société est situé au 21 rue Daugère, 33520 Bruges.

#### 1.2. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2017

---

Les principaux évènements suivants sont intervenus au titre de l'exercice 2017 :

##### Lancement de Zanzicar.fr :

Convaincu que le modèle numérique doit s'imposer sur un marché dirigé principalement par les prix, le Groupe a lancé, le 20 juin 2017, l'offre 100% digitale Zanzicar sur le marché du véhicule d'occasion. Cette offre novatrice bénéficie d'une identité propre et s'adresse en priorité aux auto-dépendants qui constituent la majorité des péri-urbains et cible ainsi un marché jusque-là oublié des services digitaux.

Zanzicar s'est associé au leader français des centres automobiles NORAUTO pour déployer un réseau de points de livraison partout en France. Avec ce nouveau service, le futur acquéreur pourra acheter son véhicule en ligne et le récupérer dans le centre Norauto le plus proche de son domicile. Ce partenariat sera, pour l'avenir, un atout majeur pour Zanzicar, ainsi à même de proposer une solution "click and collect" nationale en s'appuyant sur un expert de l'automobile reconnu et présent sur l'ensemble du territoire français avec ses 380 centres.

Le déploiement a commencé avec 6 sites pilotes : Lille, Strasbourg, Aix en Provence, Lyon, Toulouse et Nantes. Il continuera progressivement au cours des prochains mois, pour couvrir à terme l'ensemble du territoire.

##### Lancement de AutobyParot.fr :

Dans la logique de son plan de croissance dont la digitalisation est l'un des piliers, le Groupe PAROT poursuit ses objectifs en digitalisant son réseau physique. Début novembre 2017, le Groupe PAROT a lancé AutobyParot.com, qui est le site vitrine de son réseau physique. Pensé « web to store », ce site web s'adapte aux nouveaux usages et répond aux attentes des consommateurs qui veulent désormais une information exhaustive et transparente avant de se déplacer en point de vente.

Acquisition de BRIENNE AUTO SA :

Le 28 juillet, Groupe PAROT s'est portée acquéreur de 98 % des titres de la société PAROT PREMIUM Bordeaux anciennement dénommée BRIENNE AUTO SA pour une valeur d'entreprise de 9,6 M€. Cette société exploite une concession BMW et Mini bénéficiant d'un emplacement de premier choix, en plein cœur de Bordeaux.

La société a été consolidée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Renforcement des fonds propres :

Groupe PAROT a réalisé, le 28 décembre 2017, une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'émission d'une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. Ainsi, le capital social de Groupe PAROT a été porté de 6.198.515,20 euros à 7.398.515,20 euros.

**2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

L'exercice 2017 a été marqué par l'entrée dans le périmètre de la société BRIENNE AUTO SA, intégrée globalement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

A l'exception de cette acquisition, le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 reste inchangé par rapport à celui présenté au 31 décembre 2016, à l'exception de la fusion de GDS Automobile et Allian's Car dans Behra Morangis Automobiles toutes trois détenues à 100% par le Groupe.

Pour rappel, le Groupe a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2016 :

- Acquisition du Sous-ensemble VO 3000 intégrant 3 sociétés et consolidés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- Acquisition du Sous-ensemble Behra intégrant 5 sociétés et consolidé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;
- Cession des « Activités agricoles » intégrant 4 sociétés en date du 28 décembre 2016.



Sociétés	Adresses	Pourcentage d'intérêt au 31/12/16	Pourcentage d'intérêt au 31/12/17	Méthode de consolidation
Groupe Parot	21 - rue Daugère 33520 Bruges			Société Mère
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Industrie	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Auto	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100%	100%	Intégration Globale
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100%	100%	Intégration Globale
Parot Premium Bordeaux (ex-Brienne)	23 quai de Brienne 33000 Bordeaux	-	98,0%	Intégration Globale
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100%	100%	Intégration Globale
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	80%	80%	Intégration Globale
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	77,5%	77,5%	Intégration Globale
Parot Auto Ile de France (ex-Behra Morangis Auto)	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	100%	100%	Intégration Globale
Parot Auto Ile de France (ex-GDS fusionnée dans BMA) <sup>(1)</sup>	ZI les rochettes - 91150 Morigny-Champigny	100%	-	Intégration Globale
Parot Auto Ile de France (ex-Allians Car fusionnée dans BMA) <sup>(1)</sup>	8 avenue des tropiques - 91940 Les Ulis	100%	-	Intégration Globale
Parot Auto Centre (ex-Behra Orléans Nord)	109 rue André Dessaux - 45400 Fleury Les Aubrais	100%	100%	Intégration Globale
Parot Auto Centre (ex-Behra Orléans Sud fusionnée dans BON) <sup>(2)</sup>	1000 rue du rosier - 45160 - Olivet	100%	-	Intégration Globale
SCI 64	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCI 24/87	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCG 19	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	96,0%	96,0%	Intégration Globale
SCI 86	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCI Les Vignes	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	99,8%	99,8%	Intégration Globale
SCI Aménagement commercial	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI de l'Isle	51 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI B2P	20, rue Joseph Agid 63130 ROYAT	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI 33	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 16	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI La Rivière	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Bas roc	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Mulatet	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Nouguey	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 31	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Foirail	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Novital	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Héron	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	10,0%	10,0%	Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Le 28 juin 2017, les sociétés GDS Automobile et Allians Car toutes deux détenues à 100 % par Groupe PAROT ont fait l'objet d'une fusion rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans Behra Morangis Automobiles, renommée Parot Auto - Ile de France.

<sup>(2)</sup> Le 28 Juillet 2017, les actifs et passifs de la société Behra Orléans Sud ont été apportés à Behra Orléans Nord, renommée Parot Auto – Centre, dans le Cadre de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP).

Ces opérations de structuration interne constituent une simplification de l'organigramme, sur la base d'un regroupement géographique axé par « zone de chalandise », et sont sans impact sur les comptes consolidés.

Compte tenu du poids économique exercé par le Groupe et ses filiales au niveau des SCI et de l'existence d'opérations interentreprises significatives (Note 22 – Transactions avec les parties liées), les SCI détenues à 10% sont consolidées par mise en équivalence.

### 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 3.1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés le 9 mai 2018 par le Conseil d'administration de la Société et seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 15 juin 2018.

Ils ont été établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique.

Toutes les méthodes préférentielles, lorsqu'elles sont applicables, ont été retenues par le Groupe, à l'exception des crédits-baux.

### 3.2. CORRECTIONS D'ERREURS

Dans le cadre de la clôture des comptes de l'exercice 2017, le Groupe a identifié un certain nombre d'erreurs comptables sur exercice antérieurs. Le montant cumulé net d'impôt de ces erreurs s'élève à (137) K€. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat et se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	Montants hors impôts	Effets d'impôts	Montants nets d'impôts
A - Remises constructeurs antérieures à 2016 non reconnues en résultat	643	(214)	429
B - Remises fournisseur comptabilisées à tort en résultat	(319)	106	(213)
C - Régularisation de la sortie de périmètre des "Activités agricoles" intervenue en 2016	(110)	-	(110)
D - Impôts différés actifs non reconnus à tort sur 2016 relatifs au sous groupe Behra et à Parot Digital	-	150	150
E - Intégration des primes volumes constructeur dans la valorisation des stocks	(587)	196	(391)
F - Autres Ajustements	(33)	31	(2)
<b>Total des corrections d'erreur</b>	<b>(406)</b>	<b>269</b>	<b>(137)</b>

#### A – Remises constructeurs antérieures à l'exercice 2016 non reconnues en résultat :

Le Groupe avait omis de reprendre en résultat des remises constructeurs pour un montant net d'impôt de 429 K€ dont les exercices de rattachement sont antérieurs au 1er janvier 2016. Au 30 juin 2017, le Groupe a donc annulé le produit constaté d'avance comptabilisé à ce titre en contrepartie d'un produit. Cette correction d'erreur est sans impact sur le résultat 2016.

#### B – Remises sur volumes comptabilisées à tort en résultat :

Le Groupe dispose d'avances financières pluriannuelles auprès de certains fournisseurs qui s'apurent en fonction des remises qu'ils accordent en contrepartie d'atteinte de certains volumes d'achats réalisés par le Groupe. Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Groupe avait reconnu au compte de résultat un montant cumulé de remises alors que les volumes consommés nécessaires à leur obtention n'étaient pas totalement atteints. Afin de réajuster le montant de ces remises en fonction des volumes effectivement consommés, le Groupe a constaté une correction d'erreur d'un montant net d'impôt de (213) K€.

#### C – Régularisation de la sortie de périmètre des « Activités agricoles » intervenue en 2016 :

Lors de la cession des « Activités agricoles » fin décembre 2016, le Groupe avait omis de déconsolider l'ensemble des flux relatifs à ces activités. La correction opérée au 31 décembre 2017 induit la comptabilisation d'une charge nette d'impôt de (110) K€.

#### D – Impôt différés actifs non reconnus à tort en 2016 relatifs au sous-groupe Behra et à PAROT Digital :

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés 2017, le Groupe s'est aperçu qu'il n'avait pas activé d'impôts différés relatifs à la perte fiscale générée par le sous-groupe Behra depuis son acquisition par le Groupe alors qu'il avait reconnu des impôts différés actifs sur ce même groupe dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition. De même, le Groupe avait omis au 31 décembre 2016 de reconnaître des impôts différés actifs relatifs à la perte fiscale de Parot Digital. Ces deux actifs d'impôts étaient jugés recouvrables au 31 décembre 2016. Un produit d'impôt de 150 K€ a donc été comptabilisé à ce titre dans les comptes 2017.

### E - Intégration des primes volumes constructeur dans la valorisation des stocks

Le Groupe comptabilisait auparavant les primes volumes en compte de résultat. A compter de l'exercice 2017, ces produits rentrant dans le coût de revient des marchandises sont intégrés dans la valorisation des stocks et représentent un montant net d'impôt de (391) K€.

### F – Autres ajustements

Il s'agit d'une combinaison d'autres ajustements dont les effets nets d'impôts se compensent. Le Groupe a notamment corrigé :

- Le montant des reprises en résultat comptabilisées en 2016 et relatives aux écarts d'acquisition négatifs du Sous-Groupe Behra à hauteur de (31) K€ ainsi que de la SCI de l'Isle à hauteur de 90 K€ (Note 10 – Provisions pour risques et charges) ;
- La sortie du bilan consolidé d'un écart d'évaluation relatif à un terrain lui-même cédé en 2015 pour (37) K€ (Note 4.3 – Immobilisations corporelles).
- La régularisation d'une facture comptabilisée à tort pour un montant de (26) K€

Par ailleurs, dans le cadre de la refonte de son plan de comptes consolidés et de la mise en place d'un logiciel de consolidation le Groupe a procédé à quelques reclassements sur le bilan au 31 décembre 2016 dont l'essentiel porte sur la décomposition de clients créditeurs et de fournisseurs débiteurs. Ces reclassements sont sans impact sur les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016. En outre, un reclassement entre le résultat part du groupe et les intérêts minoritaires a été effectué, entraînant une modification mineure de ces montants dans l'information financière comparative par rapport à ceux publiés précédemment.

### **3.3. CHANGEMENT D'ESTIMATION**

---

Le règlement 2015-07 du 23 novembre 2015 précise qu'il appartient à l'entité consolidante de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Au 31 décembre 2016, le Groupe avait considéré que les écarts d'acquisition générés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 continueraient d'être amortis selon le plan d'amortissement initialement défini tandis que les écarts d'acquisition provenant de regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ne serait plus amortis mais soumis à un test de dépréciation annuel.

Dans le cadre de la clôture des comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2017, le Groupe s'est réinterrogé sur la durée d'utilité résiduelle de l'ensemble de ses goodwill et il a conclu que l'ensemble des durées d'utilités des goodwill étaient illimitées.

Dès lors le Groupe n'amortit plus ses goodwill à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Si le Groupe avait continué d'amortir les goodwill nés d'acquisitions antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2016, une charge additionnelle d'amortissement de 296 k€ aurait été comptabilisée dans le compte de résultat du 31 décembre 2017.

**3.4. CHANGEMENTS DE PRESENTATION**

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 publié <sup>1</sup>	Reclassements	Changement de présentation	31 décembre 2016 retraité
Ecarts d'acquisition et fonds de commerce	7 822	45	-	7 867
Immobilisations incorporelles	303	661	-	964
Immobilisations corporelles	16 997	(646)	-	16 351
Immobilisations financières	1 019	(66)	-	953
Titres mis en équivalence	(68)	77	-	9
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>26 074</b>	<b>70</b>	-	<b>26 144</b>
Stocks et en cours	84 333	-	-	84 333
Clients et comptes rattachés	27 798	(7 573)	-	20 225
Autres créances	18 635	8 409	-	27 044
Impôts différés	1 003	(112)	-	891
Disponibilités	8 329	36	-	8 365
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>140 098</b>	<b>760</b>	-	<b>140 858</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>166 171</b>	<b>831</b>	-	<b>167 002</b>

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 publié <sup>1</sup>	Reclassements	Changement de présentation	31 décembre 2016 retraité
Capital	6 199	-	-	6 199
Primes	6 530	-	-	6 530
Réserves <sup>1</sup>	9 340	-	-	9 340
Résultat de l'exercice <sup>1</sup>	205	-	-	205
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>22 274</b>	-	-	<b>22 274</b>
Intérêts minoritaires <sup>1</sup>	485	-	-	485
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>22 760</b>	-	-	<b>22 760</b>
Provisions pour risques et charges	760	53	-	813
Emprunts et dettes financières	35 031	174	14 839	50 044
Fournisseurs et comptes rattachés	68 747	8 549	-	77 296
Autres dettes	37 209	(7 892)	(14 839)	14 478
Impôts différés	1 664	(53)	-	1 611
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>143 411</b>	<b>831</b>	-	<b>144 242</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>166 171</b>	<b>831</b>	-	<b>167 002</b>

(1) : La quote-part de résultat revenant aux intérêts minoritaires a été recalculée au 31 décembre 2016 en contrepartie du résultat part du Groupe. Cette correction est sans impact sur les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016.

**Reclassements**

Dans le cadre de la refonte du plan de comptes consolidé opéré en 2017 et de la mise en place d'un nouvel outil de consolidation, le Groupe a été amené à opérer à un certain nombre de reclassements sur le bilan au 31 décembre 2016 afin d'assurer la comparabilité des comptes au 31 décembre 2017.

Pour l'essentiel, ces reclassements concernent la décomposition des créances clients et des dettes fournisseurs ayant affecté respectivement les postes « Autres Dettes » et « Autres Créances ».

**Changement de présentation**

Au cours de l'exercice 2017, la société a renégocié ses contrats d'avances reçues de partenaires pour le financement de ses stocks de véhicules d'occasion. Ces contrats répondent à la définition d'une dette financière et ont ainsi été comptabilisés au bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières ».

En 2016, les précédents contrats d'avances sur financement de stocks de véhicules d'occasion étaient présentés au bilan dans la rubrique « Autres dettes ».

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, les avances sur financement de stocks en 2016 ont été reclassées en « Emprunts et dettes financières ».

Un bilan retraité au 31 décembre 2016 est ainsi présenté, tenant compte de ces reclassements et de ce changement de présentation.

Les données financières retraitées au 31 décembre 2016 sont reprises dans les notes annexes suivantes.

Par ailleurs, les impacts de ces reclassements et changement de présentation étant non significatifs sur les principaux agrégats du tableau de flux de trésorerie consolidé, le Groupe n'a pas présenté de tableau de flux de trésorerie consolidé retraité pour l'exercice 2016.

### 3.5. MODALITES DE CONSOLIDATION

---

#### Méthode de consolidation

Le Groupe consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Il n'existe pas de société dans lesquelles le Groupe exercerait directement ou indirectement, un contrôle conjoint avec un autre partenaire le conduisant à appliquer l'intégration proportionnelle.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels établis au 31 décembre, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le groupe.

#### Conversion des états financiers et des transactions libellées en monnaie étrangère

L'ensemble des sociétés du Groupe sont françaises, elles ont pour monnaie fonctionnelle l'Euro et ne font pas d'opérations en devises étrangères.

#### Recours aux jugements et estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et les hypothèses qui les sous-tendent se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et ait recours à des estimations concernent :

- L'évaluation des écarts d'acquisition, notamment dans le cadre des tests de dépréciation (Note 3.6.1 et 4.1)
- L'évaluation et la comptabilisation des immobilisations incorporelles et notamment la capitalisation des coûts liés à la plateforme Zanzicar (Note 3.6.2 et 4.2)
- L'évaluation de la valeur recouvrable des stocks de véhicules et des autres créances (Note 3.6.5 et 5)
- L'évaluation et la reconnaissance des impôts différés (Note 3.6.19 et 20)

### 3.6. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 3.6.1. Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence constatée, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante dans les capitaux propres retraités de la société détenue, et notamment après valorisation et affectation aux écarts d'évaluation.

Les fonds commerciaux dont l'analyse confirme l'impossibilité d'en évaluer séparément les éléments constitutifs, sont assimilés à des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan, au niveau des provisions pour risques et charges et font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le Groupe dispose d'un délai d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation. Ce délai prend fin à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition.

Comme mentionné en Note 3.4 – Changement d'estimation, le Groupe n'amortit plus ses écarts d'acquisition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais conduit des tests de perte de valeur dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les unités génératrices de trésorerie identifiées sont les filiales :

- le pôle véhicules commerciaux : la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 4 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de quatre ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.
- le pôle véhicules particuliers : La valeur recouvrable de cette UGT est déterminée sur la base du nombre annuel cible de VN à vendre défini par les constructeurs auquel il est appliqué un « prix au contrat » tel qu'établi par l'ARGUS pour chaque marque vendue. Au montant ainsi obtenu est ajoutée la situation nette comptable de l'UGT afin de déterminer la valeur recouvrable de cette dernière.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

#### 3.6.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de son activité digitale et en application de la méthode préférentielle, le Groupe immobilise les coûts de développement de sa plateforme digitale, dès lors qu'il peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,

- Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Evaluation fiable des dépenses de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles correspondent aux valeurs brutes diminuées des amortissements et des dépréciations cumulés.

A compter de leur date de mise en service, les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable. Les durées d'utilité définies pour les principales catégories d'immobilisations incorporelles sont :

- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| - Logiciels, Marques et licences : | 3 à 5 ans ; |
| - Sites Internet :                 | 3 à 5 ans ; |
| - Droit au bail :                  | 9 ans.      |

### 3.6.3. Immobilisations corporelles

Lors des regroupements d'entreprises, et notamment lorsque l'entité acquise détient des actifs immobiliers, le Groupe affecte une partie du prix d'acquisition aux écarts d'évaluation. Les écarts d'évaluation correspondent ainsi aux plus ou moins-values latentes identifiées sur les éléments d'actifs immobilisés des sociétés acquises. Les écarts d'évaluation identifiés dans le cadre des regroupements d'entreprises concernent exclusivement les terrains et constructions et ont été réaffectés à ces rubriques.

Les immobilisations corporelles figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition sous réserve de ce qui est indiqué ci-avant au sujet des différences de première consolidation.

Les frais d'acquisition (honoraires, droits de mutation...) des immobilisations corporelles sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations concernées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

- |   |                |
|---|----------------|
| - Constructions :   | 15 à 30 ans ;  |
| - Agencements et aménagements des constructions :               | 2,5 à 10 ans ; |
| - Installations techniques, matériel et outillage industriels : | 3 à 10 ans ;   |
| - Mobilier, matériel de bureau et informatique :                | 2 à 10 ans ;   |
| - Matériel de transport :                                       | 2 à 5 ans.     |

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

#### 3.6.4. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations non consolidés est constituée par leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée, à la clôture de la période, à la situation nette comptable des sociétés émettrices de titres, corrigée des plus ou moins-values latentes. S'il y a lieu une dépréciation est constatée.

Les autres immobilisations financières sont représentatives principalement de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

#### 3.6.5. Stocks et encours

Les stocks sont principalement constitués :

- des véhicules commerciaux neufs ou d'occasion ;
- des véhicules particuliers neufs ou d'occasion ;
- des pièces de rechange ainsi que des lubrifiants ;
- des encours de travaux de réparation.

Les achats de marchandises lors de leurs entrées en stocks sont comptabilisés au prix d'achat majoré des frais accessoires, et diminués de l'ensemble des remises, rabais et ristournes obtenus.

Les encours de travaux de réparation sont comptabilisés au coût de revient de la main d'œuvre majoré de la valeur des pièces de rechange utilisées.

A la clôture de l'exercice, les stocks de véhicules d'occasion sont évalués au plus faible de leurs coûts et de leurs valeurs nettes de réalisation.

Pour les véhicules, la valeur nette de réalisation correspond à :

- la valeur réelle de vente lorsque cette dernière est intervenue entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes ;
- l'estimation par les services commerciaux du Groupe, de la valeur de marché du véhicule en tenant compte de données de marché externes observables (argus, sites de valorisation professionnels...).

Les véhicules neufs ne font pas l'objet de dépréciation sauf dégradation observée sur le parc en stocks à la clôture.

Les stocks de pièces de rechange sont valorisés au CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) et dépréciés en fonction de leurs anciennetés.

Les stocks des lubrifiants sont valorisés au CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) ne font pas l'objet d'une dépréciation compte tenu du taux de rotation observé.

#### 3.6.6. Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée s'il existe un indice de perte de valeur permettant au Groupe de démontrer qu'il n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance.



Les indices de perte de valeur probable qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur. L'analyse du risque de non recouvrabilité se fait au cas par cas.

Les prestations effectuées ou les véhicules livrés n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisés en « Clients - factures à établir ».

#### 3.6.7. Affacturage

Le Groupe a recours à une société d'affacturage auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat d'affacturage prévoit qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le Factor. Par ailleurs, le contrat stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées entre 90 et 120 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage du Groupe suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours de la société d'affacturage. Les créances cédées sont décomptabilisées du poste clients et comptes rattachés en contrepartie des autres créances sur le Factor dans l'attente de leur financement par la société d'affacturage.

En cas de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la société d'affacturage mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » en créances clients avec pour contrepartie une dette vis-à-vis de la société d'affacturage.

#### 3.6.8. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

Les concours bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières ».

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités réduites des concours bancaires.

#### 3.6.9. Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôt.

#### 3.6.10. Provisions

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Le Groupe ne constitue pas de provision pour garantie sur les produits et prestations vendus car les couts de garantie :

- sont pris en charge par les constructeurs (pour les véhicules neufs et certaines pièces de rechange) ou équipementiers (pour certaines pièces de rechanges) ;
- sont couverts par des contrats « d'assurance garantie » contractés par le Groupe auprès de tiers couvrant l'intégralité des coûts susceptibles d'être engagés sur la vente de véhicules d'occasion ;
- pour les prestations de services hors garanties constructeurs ou équipementiers (travaux de réparation et entretien), le taux de retour des clients en ateliers constaté historiquement est marginal.

#### 3.6.11. Engagements de retraite et avantages similaires

Le Groupe est couvert intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP AUTO Prévoyance-Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par le Groupe. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par le Groupe au titre de ces engagements.

#### 3.6.12. Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » comprend principalement les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les concours bancaires courants et billets de trésorerie octroyés par les établissements de crédits partenaires du Groupe dans le cadre du financement du besoin en fond de roulement. Il comprend également :

- Les avances financières obtenues de fournisseurs de lubrifiant ;
- Les avances reçues d'organismes de financement permettant au Groupe de financer l'acquisition de véhicules d'occasion.

#### 3.6.13. Contrat de location

Le Groupe ne retient par la méthode préférentielle du règlement CRC n°99-02 relatif à la comptabilisation des contrats de crédit-bail. Ainsi, aucun retraitement de consolidation n'est opéré sur les comptes sociaux des entités comprises dans la consolidation à ce titre.

#### 3.6.14. Présentation de l'information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction.

Le Groupe opère sur trois secteurs opérationnels :

- le secteur « Véhicules particuliers » ;
- le secteur « Véhicules Commerciaux » ;
- le secteur « Digital ».

Les segments s'appuient sur leurs propres ressources et peuvent partager avec d'autres secteurs certaines ressources. Ce partage se matérialise par la réallocation de coûts ou par des relations contractualisées entre différentes entités juridiques ;

### 3.6.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des véhicules du Groupe, des pièces de rechange ainsi que des prestations de services associées à ces ventes.

Le chiffre d'affaires est reconnu net de rabais, remises, ristournes accordés, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de la période.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- Ventes de véhicules et pièces de rechange sans opération de financement du bien acheté par le client : le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisées au moment où les véhicules ou les pièces de rechange font l'objet d'un transfert de propriété, à savoir lors de leur livraison au client final.
- Ventes de véhicules avec financement du bien acheté par le client : le Groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition des véhicules pour la clientèle finale (en dehors de l'activité de Parot Industrie), qu'il s'agisse de location avec option d'achat (LOA), location longue durée (LLD), crédit-bail (CB) ou de crédits classiques. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au Groupe qui assument le financement de ces véhicules. Dans le cadre de financement de type LOA, LLD ou CB, le Groupe vend le véhicule à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire, et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du véhicule au preneur. Le Groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur (le loueur) et le preneur du véhicule (le locataire) il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en chiffre d'affaires en complément du chiffre d'affaires réalisé sur les véhicules financés.
- Ventes de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour les réparations) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule réparé au client final. Ce type de prestations effectuées au titre de la garantie contractuelle constructeurs leur sont facturées.
- Les ventes de véhicules ou prestations facturées avant que celles-ci n'aient été livrées ou réalisées ne sont pas reconnues en produits d'exploitation et sont inscrites en produits constatés d'avance.

### 3.6.16. Compte de résultat par destination

Afin de présenter une information pertinente de sa performance, le Groupe a opté pour une présentation de ses charges d'exploitation par destination. Les principaux agrégats présentés se définissent comme suit :

**Le coût des ventes** comprend les principaux coûts suivants :

- Le coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires des véhicules et pièces de rechange) net des remises, rabais et ristournes obtenus, le cas échéant, de la part des constructeurs ;
- Les salaires et charges des effectifs intervenant en ateliers de réparation des véhicules ainsi que tout coût de sous-traitance intervenant en appui des équipes en ateliers ;
- Les variations de stocks et provisions sur stocks afférentes aux marchandises vendus et travaux en cours pour les réparations ;
- Les loyers de crédits-baux sur véhicules commerciaux destinés à être loués par le Groupe en crédit-bail également (activité de Parot Industrie) ;

- Les dotations aux amortissements et dépréciation des outillages industriels nécessaires aux ateliers.

**Les coûts de distribution** du compte de résultat comprennent toutes les dépenses de distribution, y compris notamment :

- Les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées ;
- Les divers coûts externes liés à la sous-traitance appuyant les équipes de commercialisation, engagés dans le cadre des opérations de commercialisation des produits ;
- Les charges d'assurance versées pour couvrir les coûts éventuels que pourraient supporter le Groupe dans le cadre de la mise en jeu des garanties qu'il octroie (hors garanties constructeurs) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les dotations aux amortissements sur les équipements d'exploitation dédiés.

**La Marge Brute Contributive** constitue un indicateur clé de suivi de la performance par le Groupe et est définie comme la marge résultant du Chiffre d'affaires minoré du coût des ventes ainsi que des coûts de distribution.

**Les coûts généraux et administratifs** comprennent toutes les dépenses administratives et de frais généraux, y compris les coûts liés à l'immobilier supportés par le Groupe (loyers ainsi que les dotations aux amortissements des constructions et agencement détenus par le groupe), les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées au coût des ventes ou aux coûts de distribution.

**L'EBITDA** (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) correspond au résultat d'exploitation avant variations nettes des dotations et reprises sur amortissements et provisions. Les provisions comprennent les provisions sur actifs immobilisés, sur actifs circulants et risques et charges.

#### 3.6.17. Résultat financier

Le résultat financier comprend essentiellement :

- les produits et charges liés à la trésorerie et aux concours bancaires ;
- les charges d'intérêts sur les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- les charges d'intérêts relatives aux programmes de financement des stocks de véhicules d'occasion et de lubrifiant octroyés par des établissements financiers.

#### 3.6.18. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

## 3.6.19. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires.

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la Société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui a été voté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'applique lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

## 3.6.20. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Il n'existe pas pour les périodes présentées d'instruments dilutifs conduisant à présenter un résultat dilué par action.

## 4. ACTIF IMMOBILISE

## 4.1. ECARTS D'ACQUISITION, FONDS COMMERCIAUX ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le tableau suivant présente les variations observées sur le poste « Ecart d'acquisition et fonds de commerce » au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)	Véhicules particuliers		Véhicules commerciaux		TOTAL		
	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Total
Valeurs nettes au 31 décembre 2016 retraité	1 881	3 831	302	1 853	2 183	5 684	7 867
Effet des variations de périmètre	(832)	5 933	-	-	(832)	5 933	5 101
Pertes de valeur	-	-	-	(4)	-	(4)	(4)
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2017</b>	<b>1 049</b>	<b>9 764</b>	<b>302</b>	<b>1 849</b>	<b>1 351</b>	<b>11 613</b>	<b>12 964</b>
- Valeurs brutes au 31 décembre 2017	1 297	10 167	302	4 832	1 599	14 999	16 598
- Cumul des amortissements & pertes de valeur au 31 décembre 2017	(248)	(403)	-	(2 983)	(248)	(3 386)	(3 634)

Les principaux mouvements résultent de :

- La finalisation de l'allocation du prix d'acquisition du sous-groupe Behra :
  - Les fonds de commerce reconnus en date d'acquisition ont finalement été annulés, entraînant d'une part une diminution de 832 K€ du poste « Fonds de commerce » en contrepartie d'une augmentation de l'écart d'acquisition et d'autre part l'annulation des écarts d'acquisition négatifs antérieurement constatés pour un montant de 194 K€ sur les entités GDS et BON et qui avaient fait l'objet d'une reprise partielle en résultat à hauteur de 31 K€ (Voir Note 3.2 – Corrections d'erreurs et Note 10 – Provisions pour risques et charges).
  - Par ailleurs, le Groupe avait comptabilisé des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux existants en date d'acquisition pour un montant de 399 K€, directement en contrepartie des capitaux propres, sans impacter l'écart d'acquisition. La correction consécutive, comptabilisée sur l'exercice, a conduit à une diminution de l'écart d'acquisition de 399 K€, par contrepartie des capitaux propres – part du Groupe (Voir ligne « Autres mouvements » du tableau de variation des capitaux propres consolidés).
  - En date d'acquisition, la société Behra Morangis Automobiles, devenue Parot Auto Ile de France, détenait une créance sur la société DPA dont le recouvrement est subordonné à un engagement d'achat d'un volume de pièces détachées convenu sur une période courant jusqu'à mars 2023. Le Groupe PAROT, en date d'acquisition, estime que seul environ 50% de cet engagement pourra être assuré par le Groupe et a ainsi déprécié cette créance pour un montant net d'impôt de 185 K€.
- L'acquisition de la société Brienne Auto, devenue Parot Premium Bordeaux :

Le 28 juillet 2017, le Groupe a acquis 98 % des titres de Brienne Auto, exploitant un contrat de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par BMW MINI France.

Le tableau suivant présente le prix d'acquisition, les principales natures d'actifs acquis et de passifs repris, ainsi que l'écart d'acquisition résultant de l'opération :

Prix d'acquisition	9 600
Frais d'acquisition nets d'impôts	252
<b>Juste valeur du prix d'acquisition</b>	<b>9 852</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	569
Stocks et encours nets	10 469
Autres actifs circulants	5 823
Trésorerie nette des concours bancaires	1 372
Dettes financières	(5 131)
Provisions pour risques et charges	(487)
Autres passifs circulants	(8 333)
Impôts différés	244
Intérêts minoritaires (2%)	(91)
<b>Actif (Passif) net acquis</b>	<b>4 435</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>5 417</b>

## Tests de dépréciation

Comme mentionné en Note 3.3 – Changement d'estimation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais soumis à des tests de dépréciation annuels.

Les tests de dépréciation annuels réalisés à la clôture de l'exercice n'ont pas conduit à la comptabilisation de pertes de valeurs.

## Réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

Coût d'acquisition des titres Brienne Auto hors effet d'impôts	(9 949)
Encaissement (décaissement) net relatif à l'acquisition de Brienne Auto	(200)
Trésorerie nette acquise	1 372
<b>Incidence de l'acquisition des titres Brienne Auto (Parot Premium Bordeaux)</b>	<b>(8 777)</b>
Encaissement (décaissement) net relatif à l'acquisition du groupe Behra	3 264
Décaissement des frais d'acquisition résiduels	(82)
<b>Incidence de la finalisation de l'acquisition des titres Behra</b>	<b>3 182</b>
Décaissement des frais d'acquisition résiduels	(42)
<b>Incidence de la finalisation de l'acquisition des titres VO 3000</b>	<b>(42)</b>
<b>Effet des variations de périmètre</b>	<b>(5 637)</b>

L'encaissement net relatif à l'acquisition du groupe Behra résulte de la libération du séquestre, à hauteur de 2 046 K€ et du remboursement des comptes courants par le cédant pour le solde.

## 4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations du poste « immobilisations incorporelles » se décomposent de la manière suivante :

(En milliers d'€)	Plateforme digitale ZANZICAR	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
<b>Valeur nette au 31 décembre 2016 retraité</b>	<b>632</b>	<b>274</b>	<b>58</b>	<b>964</b>
Acquisitions et augmentations	976	160	218	1 354
Cessions et mises au rebut	-	-	-	-
Amortissements	(160)	(122)	(15)	(297)
Effet des variations de périmètre	-	26	-	26
Virements de poste à poste et reclassements	-	-	(29)	(29)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2017</b>	<b>1 448</b>	<b>338</b>	<b>232</b>	<b>2 018</b>
Valeur brute fin de période	1 608	1 049	257	2 914
Amortissements et pertes de valeur fin de période	(160)	(711)	(25)	(896)

Les principales variations du poste résultent du développement et du lancement de la plateforme digitale Zanzicar dédiée à la vente par internet de véhicules d'occasion :

- Le Groupe a ainsi capitalisé un montant de 1.608 K€ (dont 632 K€ en immobilisations en cours au 31 décembre 2016) au titre des coûts engagés (développements techniques, honoraires de conseil sur la conception opérationnelle de la plateforme...). La plateforme a été officiellement lancée le 20 juin 2017. Ces coûts immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur 5 ans pour le socle et 3 ans pour les fonctionnalités.
- Le Groupe a également fait l'acquisition d'un droit au bail pour 218 K€ relatif à un local en région parisienne (91) destiné à être exploité en qualité de point relais vitrine dans le cadre du développement de la plateforme web de distribution de véhicule d'occasion, Zanzicar.fr.

### 4.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Terrains et agencements	Constructions, agencements et installations	Installations techniques, Matériel et outillage	Matériel de transport	Autres actifs corporels et immobilisations en cours	Total
<b>Valeur nette au 31 décembre 2016 retraité</b>	<b>1 462</b>	<b>11 496</b>	<b>1 195</b>	<b>1 116</b>	<b>1 082</b>	<b>16 351</b>
Acquisitions et augmentations	11	1 027	435	264	620	2 357
Cessions et mises au rebut	(55)	(5)	(5)	(129)	(7)	(201)
Amortissements	(26)	(1 320)	(347)	(401)	(282)	(2 376)
Effet des variations de périmètre	6	271	77	-	187	541
Virements de poste à poste et reclassements	-	205	9	-	(187)	27
<b>Valeur nette au 31 décembre 2017</b>	<b>1 398</b>	<b>11 674</b>	<b>1 364</b>	<b>850</b>	<b>1 413</b>	<b>16 699</b>
Valeur brute fin de période	1 692	25 340	5 549	2 616	3 403	38 600
Amortissements et pertes de valeur fin de période	(294)	(13 666)	(4 185)	(1 766)	(1 990)	(21 901)

Les principales variations portent sur les postes suivants :

#### Terrains et agencements



Comme précisé en Note 3.2 – Corrections d’erreurs, le Groupe avait omis de déconsolider un écart d’évaluation relatif à un terrain lui-même cédé en 2015. La correction a été enregistrée sur l’exercice en corrections d’erreur pour 55 K€.

### Constructions, agencements et installations

Les acquisitions sont constituées du coût des travaux conduits sur PAROT Automotive (en particulier l’aménagement du site d’Angoulême), sur PAROT VI (réaménagement des racks dans les magasins, totem et enseignes). Elles incluent également le coût de l’aménagement du call center et du show-room dédiés à Zanzicar.

### Installations techniques, matériel et outillage

Les acquisitions sont constituées des investissements réalisés dans le cadre des aménagements réalisés sur PAROT Automotive (et notamment le site d’Angoulême), les sites de la nouvelle plaque Behra et du show-room dédié à Zanzicar.

### Autres actifs corporels et immobilisations en cours

Les acquisitions concernent essentiellement du matériel informatique et du matériel industriel.

Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du plan de comptes et de la mise en place d’un nouveau logiciel de consolidation certains reclassements ont été effectués et sont présentés sur la ligne «Virements de poste à poste et reclassements ».

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie	(En milliers d'€)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 354)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 357)
Variation des dettes sur acquisition d'immobilisations CAPEX	11
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(3 699)</b>
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	207
Variation des créances sur cession d'immobilisations CAPEX	-
<b>Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>207</b>

## 5. STOCKS

Les stocks au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 se répartissent comme suit par nature :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité			31 décembre 2017		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Marchandises - Véhicules Particuliers Neufs	37 713	(122)	37 591	56 721	(516)	56 205
Marchandises - Véhicules Commerciaux Neufs	12 476	-	12 476	16 406	-	16 406
Marchandises - Véhicules Particuliers Occasion	17 896	(161)	17 735	26 896	(547)	26 349
Marchandises - Véhicules Commerciaux Occasion	9 211	(1 764)	7 447	10 130	(2 093)	8 037
Marchandises - Pièces de rechange	9 576	(1 505)	8 071	9 166	(1 140)	8 026
Travaux de réparation en cours à la clôture	918	-	918	835	-	835
Autres	95	-	95	-	-	-
<b>Total</b>	<b>87 885</b>	<b>(3 552)</b>	<b>84 333</b>	<b>120 154</b>	<b>(4 296)</b>	<b>115 857</b>

La valeur nette comptable des stocks a augmenté (en valeur brute) de 32 269 K€ sur 2017. Cet accroissement est principalement lié à :

- Une hausse de 19 008 K€ de véhicules particuliers neufs qui résulte d'une part de l'augmentation du parc de 7 195 K€ de Parot auto IdF liée au développement de la plaque suite à la reprise du sous-groupe Behra au 1er novembre 2016, à la reprise de la société Parot Premium Bordeaux (ex-Brienne Auto) au 1<sup>er</sup> juillet dont le stock s'élève à 9 405 K€ à la clôture et à l'accroissement du stock de Parot Premium Brive/Limoges pour 1 921 K€.
- Une hausse des stocks de véhicules commerciaux neufs de 1 794 K€ pour PAROT VI résultant du développement des camions gaz et de 2 218 K€ pour Parot Trucks liée à la commande exceptionnelle de tracteurs, opérée en fin d'année, en accord avec le constructeur pour 25 VN et au lancement de la nouvelle gamme de véhicules utilitaires de MAN pour 10 VN.
- Véhicules particuliers d'occasion : la variation du stock résulte notamment de l'acquisition des véhicules dédiés à la plateforme digitale Zanzicar pour 3 307 K€ et de la contribution de Parot Premium Bordeaux pour 4 114 K€.

## 6. CREANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent comme suit pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité	31 décembre 2017
Créances clients	20 393	24 457
Factures à établir	2 507	2 836
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>22 900</b>	<b>27 293</b>
Dépréciation	(2 675)	(3 002)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>20 225</b>	<b>24 291</b>

L'entrée dans le périmètre de consolidation en 2017 de Parot Premium Bordeaux génère un accroissement des créances client d'environ 2,7 M€.

Par ailleurs, l'antériorité des créances clients brutes se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2017
Non échues	8 472
< 30 jours	8 008
de 30 à 60 jours	2 405
de 60 à 90 jours	879
> 90 jours	4 692
<b>Total</b>	<b>24 457</b>

## 7. AUTRES CREANCES

Les autres créances se décomposent comme suit pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité	31 décembre 2017
Créances fournisseurs	8 766	15 861
Créances sociales et fiscales	4 405	6 740
Créances d'impôts sur les sociétés	206	444
Comptes courants	3 826	1 710
Charges constatées d'avance	1 361	2 449
Créances sur le factor	4 310	7 871
Autres créances	1 062	755
Créances sur cessions d'actifs financiers	2 208	201
Créances sur l'acquisition du Groupe Behra	1 056	-
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>27 200</b>	<b>36 031</b>
Dépréciation	(156)	(156)
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>27 044</b>	<b>35 875</b>

L'ensemble des autres créances a une échéance inférieure à un an. Les principales variations concernent :

- Les « Créances fournisseurs » qui correspondent essentiellement aux remises contractuelles à recevoir des constructeurs et dont le montant s'élève à 15 861 K€ (dont 2,4 M€ provenant de Parot Premium Bordeaux).
- L'accroissement des « Créances sociales et fiscales » qui résultent notamment de l'augmentation du CICE de Groupe PAROT pour 1 M€ et de l'effet d'entrée de périmètre de Parot Premium Bordeaux pour 827 K€.
- Les comptes courants hors groupe sont tous rémunérés. La diminution du poste s'explique principalement par le remboursement des comptes courant des filiales du sous-groupe Behra avec la holding Behra Immo Lux pour 2 380 K€, remboursement intervenu en novembre 2017.
- Le prêt consenti par le Groupe PAROT pour 1,5 M€ à AV holding pour l'acquisition de l'immobilier des SCI de l'ex sous-groupe Behra, affecté intégralement à l'exploitation des activités de distribution des véhicules particuliers. Cette acquisition était un acte indissociable de l'acquisition de l'ex-groupe Behra (Parot auto centre et IdF) et elle répondait à un intérêt économique. Elle intervient dans le cadre de la convention de trésorerie qui prévoit une rémunération au taux de 1,5% annuel, étant entendu que la situation de trésorerie du Groupe dans son ensemble lors de la conclusion de l'opération était positive et n'excédait pas les possibilités financières de Groupe Parot. Le remboursement de cette créance devrait intervenir au plus tard fin 2018.
- Le Groupe dispose de deux contrats annuels d'affacturage. Les modalités des contrats prévoient une tacite reconduction. L'accroissement des créances sur le factor au 31 décembre 2017 est en ligne avec la hausse du chiffre d'affaires.

## 8. TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette du Groupe se détaille comme suit sur les périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité	Effet des variations de périmètre	Variation	31 décembre 2017
Disponibilités	8 336	1 374	6 750	16 460
Valeur mobilières de placement	29	-	-	29
<b>Trésorerie</b>	<b>8 365</b>	<b>1 374</b>	<b>6 750</b>	<b>16 489</b>
Concours bancaires	(20 189)	(2)	(2 375)	(22 566)
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>(11 824)</b>	<b>1 372</b>	<b>4 375</b>	<b>(6 077)</b>

## 9. CAPITAL SOCIAL

Comme mentionné en Note 1.2 – Evènements marquants de la période close le 31 décembre 2017, Groupe PAROT a réalisé une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'émission d'une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier.

Le capital social au 31 décembre 2017 est réparti en 4 624 072 actions d'une valeur nominale de 1,60 euro.

## 10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La variation des provisions sur la période présentée se détaille comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2017	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2017
Provisions pour garanties commerciales	32	17	(8)	-	42
Provision pour litiges commerciaux	147	30	-	181	358
Provisions pour risques sociaux	67	219	(27)	195	454
Autres provisions	281	-	(176)	-	105
Écarts d'acquisition négatifs	286	-	(92)	(194)	0
<b>TOTAL</b>	<b>813</b>	<b>266</b>	<b>(302)</b>	<b>182</b>	<b>958</b>

Les dotations aux provisions pour risques, constatées sur l'année 2017, portent essentiellement sur des litiges sociaux et notamment sur un litige de la société PAROT Automotive à hauteur de 50 K€, PAROT Premium Brive à hauteur de 99 K€ et VO3000 à hauteur de 70 K€.

Des reprises de provisions ont été constatées, principalement suite à une rectification définitive de TVA de 138 K€ et au dénouement d'un litige commercial pour 26 K€ sur la société PAROT Automotive.

La variation des écarts d'acquisitions négatifs de 286 K€ se détaille comme suit :

- Les (194) K€ d'effet des « variations de périmètre » correspondent à l'annulation des écarts d'acquisition négatifs comptabilisés à tort au 31 décembre 2016 sur GDS Automobiles et Behra Orléans Nord comme détaillé en Note 3.2 – Correction d'erreur.
- Les (92) K€ sont liés à la reprise en résultat sur l'exercice des écarts d'acquisition négatifs résiduels.

## 11. PASSIFS EVENTUELS

Les litiges auxquels est exposé le Groupe mais pour lesquels il considère comme non probable une quelconque sortie de ressource ont évolué comme suit sur l'année en cours :

- Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice auto (société à laquelle a été repris le fonds de commerce par PAROT Premium au 1er mai 2014) depuis novembre 2015 est toujours en cours. Le montant demandé par la partie adverse s'élève à 802 K€. Aucune provision n'a été constatée, sachant que le Groupe, assisté de son conseil estime le risque nul.
- Un litige opposait PAROT VI à la SCI Commarieu portant sur le dé plafonnement des loyers. Un jugement de première instance avait été prononcé à l'encontre de PAROT VI, pour un montant de 1 015 K€, dont il avait été fait appel. Cet appel étant suspensif, aucune provision n'avait été constatée puisque l'exécution provisoire n'avait pas été activée et que le risque de condamnation était estimé nul, par le Groupe et son conseil juridique.

La décision a été rendue par la Cour d'Appel de Pau en juillet 2017. La Cour a pu invalider la procédure de fixation du loyer du bail renouvelé tout en reconnaissant la régularité du congé et son plein effet soit le renouvellement du bail au 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour une nouvelle durée de neuf ans expirant le 30 juin 2018 pour un loyer toujours plafonné. La Cour a ainsi retenu que le loyer applicable à l'occasion du bail renouvelé devait rester fixé à la somme de 92 K€ hors taxe.

La portée de la décision est donc acquise non seulement pour le bail renouvelé courant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2018, mais également pour le renouvellement à venir.

- Dossier « PAROT » contre « PARROT » : pour mémoire, fin 2016, le Groupe a été assigné en référé pour concurrence déloyale, concurrence parasitaire et contrefaçon de marques;

L'ordonnance rendue par le juge des référés le 22 mars 2017 a retenu l'absence de risque de confusion entre la marque « PARROT » et la marque « PAROT ». Les sociétés « PARROT » sont donc déboutées de l'intégralité de leurs demandes.

## 12. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2017 :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Effet des variations de périmètre	31 décembre 2017
Emprunts bancaires	14 858	7 001	(2 958)	-	131	19 032
Lignes de financement dédiées aux stocks	14 839	-	-	12 097	5 957	32 893
Dettes financières diverses	158	-	-	39	-	197
Concours bancaires	20 189	-	-	2 375	2	22 566
<b>Total des dettes financières</b>	<b>50 044</b>	<b>7 001</b>	<b>(2 958)</b>	<b>14 511</b>	<b>6 090</b>	<b>74 688</b>
Trésorerie	(8 365)	-	-	(6 750)	(1 374)	(16 489)
<b>Endettement net</b>	<b>41 679</b>	<b>7 001</b>	<b>(2 958)</b>	<b>7 761</b>	<b>4 716</b>	<b>58 199</b>

Les financements bancaires sont de deux natures :

- des emprunts bancaires à moyen et long terme. Les emprunts souscrits par le Groupe sont majoritairement rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 5,54%. Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous les emprunts, détaillées en note 23 - Engagements Hors Bilan.
- des lignes court terme destinées principalement au financement des stocks de véhicules d'occasion. Ces lignes sont rémunérées selon les organismes financiers qui nous les ont octroyées à un taux compris entre 0,8% à 1,3%. Comme mentionné en Note 3.4 – Changement de présentation, du fait de la renégociation des contrats d'avances reçues des partenaires pour le financement de véhicules d'occasion, ces derniers sont classés au 31 décembre 2017 en dettes financières. Afin d'assurer la comparabilité, cette même présentation a été retenue dans le bilan au 31 décembre 2016 retraité.

L'accroissement sur 2017 du financement par emprunts bancaires est essentiellement lié à la souscription par le Groupe, en juillet 2017, d'un nouvel emprunt d'un montant de 6,5 M€ pour financer l'acquisition de Brienne Auto.

Au 31 décembre 2017, le financement par recours à des lignes court terme se détaille comme suit :

- Secteur Véhicules Commerciaux : 10 678 K€ ;
- Secteur Véhicules Particuliers : 11 450 K€ dont 5 015 K€ et 3 073 K€ provenant respectivement du sous-groupe VO 3000 et du sous-groupe Behra et 507 K€ de Brienne auto ;
- Non affectés (Holding) : 440 K€ ;
- Un effet de variation de périmètre lié à l'acquisition de Parot Premium Bordeaux qui détenait une ligne de financement de stocks avec gage d'un montant de 6 M€

L'échéancier de la dette au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2017	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	14 758	2 125	9 247	3 386
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	3 930	1 406	2 462	61
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	344	139	205	-
<b>Total des emprunts bancaires</b>	<b>19 032</b>	<b>3 670</b>	<b>11 915</b>	<b>3 447</b>
Lignes de crédit de financement des stocks dédiées	32 893	32 893	-	-
CBC - GROUPE	440	440	-	-
CBC - VP	11 450	11 450	-	-
CBC - VC	10 678	10 678	-	-
<b>Total des lignes de financement dédiées aux stocks</b>	<b>55 461</b>	<b>55 461</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépôts et cautions reçus	99	99	-	-
Intérêts courus sur emprunts	96	96	-	-
<b>Total des dettes financières</b>	<b>74 688</b>	<b>59 327</b>	<b>11 915</b>	<b>3 447</b>

Le Groupe considère comme pertinent pour son analyse de présenter un endettement financier net retraité des lignes de financement court terme dédiées aux stocks de véhicules d'occasion.

L'endettement financier net retraité et le « Gearing » retraités des lignes de financement dédiées à l'acquisition de stocks s'établissent comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité	31 décembre 2017
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	22 760	28 929
Disponibilités	8 365	16 489
Endettement financier brut	50 044	74 688
<b>Endettement financier net</b>	41 679	58 199
<b>Lignes Court Terme dédiées au financement des stocks</b>	34 086	55 022
<b>Endettement financier net retraité (hors lignes dédiées au financement des stocks)</b>	7 593	3 177
<b>Gearing retraité</b>	<b>33,36%</b>	<b>10,98%</b>

### 13. AUTRES DETTES

Les Autres dettes ont évolué comme suit au cours des périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité	31 décembre 2017
Dettes clients	2 072	2 078
Dettes sociales	5 208	7 736
Dettes d'impôts sur les sociétés	113	103
Autres dettes fiscales	3 146	3 874
Dettes sur immobilisations	420	431
Dettes diverses	1 357	2 191
Comptes courants	347	80
Produits constatés d'avance	1 815	1 300
<b>Total</b>	<b>14 478</b>	<b>17 794</b>

La hausse des autres dettes de 3 316 K€ s'explique principalement par l'acquisition de Parot Premium Bordeaux.

### 14. INFORMATION SECTORIELLE

La présentation des informations sectorielles retenue découle de l'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction. Le Groupe distingue trois secteurs opérationnels que sont : la vente de véhicules particuliers, la vente de véhicules commerciaux et une activité digitale en cours de développement, dédiée à la vente de véhicules particuliers au travers d'une plateforme digitale dédiée.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisée en France.

Au 31 décembre 2017, l'information par secteur opérationnel se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2017				TOTAL
	Véhicules Particuliers	Véhicules Commerciaux	Digital	Holding non affecté	
<b>Total Chiffre d'affaires net</b>	<b>300 768</b>	<b>138 816</b>	<b>692</b>	<b>187</b>	<b>440 463</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 217</b>	<b>1 192</b>	<b>(1 804)</b>	<b>(936)</b>	<b>669</b>
<b>EBITDA</b>	<b>4 308</b>	<b>2 181</b>	<b>(1 450)</b>	<b>(812)</b>	<b>4 227</b>
<b>Effectif à la clôture</b>	<b>402</b>	<b>244</b>	<b>3</b>	<b>140</b>	<b>789</b>
Ecart d'acquisition nets et fonds de commerce	10 849	2 151	-	-	13 000
Immobilisations incorporelles Nettes	156	45	1 661	157	2 019
Immobilisations corporelles Nettes	9 413	5 847	407	1 031	16 698
Immobilisations financières Nettes	-	-	-	1 005	1 005
Titres mis en équivalence Nets	11	8	-	-	19
<b>Total Actif Immobilisé Net</b>	<b>20 429</b>	<b>8 051</b>	<b>2 068</b>	<b>2 193</b>	<b>32 741</b>
<b>Stocks et en cours Net</b>	<b>81 889</b>	<b>30 662</b>	<b>3 306</b>	<b>-</b>	<b>115 857</b>
<b>Nombre de véhicules en stocks au 31 décembre</b>					
- Nombre de véhicules Neufs en stocks	2 275	620	-	-	2 895
- Nombre de véhicules d'Occasion en stocks	1 733	543	206	-	2 482

Au 31 décembre 2016, l'information par secteur opérationnel se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité				TOTAL
	Véhicules Particuliers	Véhicules Commerciaux	Digital	Holding non affecté	
<b>Total Chiffre d'affaires net</b>	<b>167 459</b>	<b>122 263</b>	<b>-</b>	<b>502</b>	<b>290 225</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 249</b>	<b>448</b>	<b>(215)</b>	<b>(314)</b>	<b>2 167</b>
<b>EBITDA</b>	<b>3 433</b>	<b>1 519</b>	<b>(208)</b>	<b>(324)</b>	<b>4 419</b>
<b>Effectif à la clôture</b>	<b>315</b>	<b>245</b>	<b>5</b>	<b>112</b>	<b>677</b>
Ecart d'acquisition nets et fonds de commerce	5 712	2 154	-	-	7 867
Immobilisations incorporelles Nettes	211	54	1	66	332
Immobilisations corporelles Nettes	9 506	5 842	671	965	16 983
Immobilisations financières Nettes	-	-	-	953	953
Titres mis en équivalence Nets	5	4	-	-	9
<b>Total Actif Immobilisé Net</b>	<b>15 434</b>	<b>8 054</b>	<b>672</b>	<b>1 984</b>	<b>26 144</b>
<b>Stocks et en cours Net</b>	<b>55 325</b>	<b>19 923</b>	<b>-</b>	<b>161</b>	<b>75 409</b>
<b>Nombre de véhicules en stocks au 31 décembre</b>					
- Nombre de véhicules Neufs en stocks	1 476	332	-	-	1 808
- Nombre de véhicules d'Occasion en stocks	1 645	682	-	-	2 327

## 15. COUTS DE DISTRIBUTION

Les couts de distribution se détaillent comme suit sur les deux périodes présentées :



(En milliers d'€)	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Charges de personnel	14 655	21 349
Personnel Extérieur	713	755
Salons & Frais de déplacement	2 070	3 461
Véhicules en CB	411	347
Entretien, réparation, maintenance	585	500
Autres Services Extérieurs	1 524	2 268
Achats matières et fournitures	884	797
Locations	441	752
Documentation Générale	247	817
Dotations nettes des reprises (AC)	342	248
Impôts et taxes	126	203
Dotations nettes des reprises	248	431
<b>Total des coûts de distribution</b>	<b>22 245</b>	<b>31 928</b>

L'essentiel de la hausse des coûts de distribution est lié :

- A l'impact sur une année pleine des entrées de périmètre 2016, pour 6,7 M€ et à l'acquisition de Parot Premium Bordeaux pour 1,7 M€ ;
- A la croissance organique du Groupe pour le reliquat.

## 16. COÛTS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les coûts généraux et administratifs ont évolué comme suit au cours des périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Charges de personnel	5 272	9 109
Autres Services Extérieurs	577	1 177
Locations	3 628	5 994
Impôts et taxes	1 437	1 876
Assurances	613	919
Coûts bancaires	426	473
Dotations nettes des reprises	1 042	1 868
Entretien, réparation, maintenance	723	1 307
Achats matières et fournitures	828	1 262
Autres	1 080	2 068
<b>Total des coûts généraux et administratifs</b>	<b>15 627</b>	<b>26 053</b>

A l'instar des raisons expliquant la hausse des coûts de distribution, l'accroissement des coûts généraux et administratifs est également lié pour l'essentiel à :

- L'impact sur une année pleine des entrées de périmètre 2016 pour 4,7 M€ ;

- L'acquisition de Parot Premium Bordeaux pour 1,9 M€ ;
- Au lancement de l'activité Digitale pour 1,4 M€ ;
- Au renforcement de la structure du Groupe et donc à l'accroissement des charges de personnel pour 1,2 M€.

## 17. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel affectées par destinations ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Coût des ventes	5 873	7 427
Coûts de distribution	14 655	21 349
Coûts généraux et administration	5 272	9 109
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>25 800</b>	<b>37 885</b>
<i>Dont CICE comptabilisé en minoration des charges de personnel</i>	689	1 159

Les charges de personnel par nature se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Salaires et traitements	17 925	26 711
Charges sociales et fiscales sur salaires	7 663	10 757
Participation des salariés	212	418
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>25 800</b>	<b>37 885</b>
<i>Dont CICE comptabilisé en minoration des charges de personnel :</i>	689	1 159

Les effectifs à la clôture liés aux différentes destinations ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016	31 décembre 2017
Coût des ventes	183	220
Coûts de distribution	378	429
Coûts généraux et administration	117	140
<b>Total des effectifs</b>	<b>677</b>	<b>789</b>

## 18. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016			31 décembre 2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits financiers de participations	4	-	4	25	-	25
Charges et produits d'intérêts	202	(1 285)	(1 083)	210	(1 599)	(1 389)
Dotations et reprises	124	-	124	-	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>330</b>	<b>(1 285)</b>	<b>(955)</b>	<b>235</b>	<b>(1 599)</b>	<b>(1 364)</b>

L'accroissement de la perte financière nette sur 2017 résulte principalement de :

- l'effet sur une année pleine des acquisitions de 2016,
- l'acquisition de Parot Premium Bordeaux en juillet 2017,
- la charge financière complémentaire liée aux nouveaux financements contractualisés par le Groupe en 2017.

## 19. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016			31 décembre 2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Cessions d'immobilisations	2 677	(2 613)	63	207	(202)	5
Dépréciations et provisions	540	-	540	454	-	454
Autres	531	(1 573)	(1 042)	682	(1 421)	(739)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3 469</b>	<b>(4 186)</b>	<b>(438)</b>	<b>1 343</b>	<b>(1 623)</b>	<b>(280)</b>

Au 31 décembre 2017, le résultat exceptionnel est principalement composé d'une reprise de provisions liée au déstockage d'une partie du stock détenu par PAROT VI qui ne répondait pas au changement de la norme antipollution pour 422 K€ (la dépréciation avait été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31 décembre 2015), la perte générée par ces véhicules étant intégrée dans la ligne autres pour 422 K€.

Le poste autres inclut notamment un litige prud'homal pour 70 K€ et des charges de restructuration sur Parot auto IdF (ex-Behra) pour 68 K€.

## 20. IMPOTS

La (charge) / produit d'impôt sur les deux périodes se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017
Impôts exigibles	(343)	(77)
Impôts différés	46	959
<b>Sous-total avant reclassement des effets d'impôts relatifs aux correction d'erreurs <sup>1</sup></b>	<b>(297)</b>	<b>882</b>
Reclassement des effets d'impôts sur corrections d'erreurs <sup>1</sup>	-	(269)
<b>Produit (charge) d'impôts</b>	<b>(297)</b>	<b>613</b>

<sup>1</sup> Les effets d'impôts relatifs aux corrections d'erreurs comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (Note 3.2 - corrections d'erreurs) ont été reclassés afin de présenter un montant net d'impôts au niveau de la rubrique "corrections d'erreurs" du compte de résultat consolidé.

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et celle effectivement supportée par le Groupe se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016	31 décembre 2017 hors corrections d'erreur	Effet des corrections d'erreur	31 décembre 2017
Résultat net des entreprises intégrées avant impôts	773	(946)	(30)	(976)
Taux théorique d'impôt	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
<b>Charge d'impôt calculée au taux théorique</b>	<b>(258)</b>	<b>315</b>	<b>10</b>	<b>325</b>
<b>Eléments en réconciliation :</b>				
- Correction d'IS sur exercices antérieurs	-	29	-	29
- CICE et autres crédits d'impôts	230	382	-	382
- Effet des déficits fiscaux et autres différences temporaires non reconnus au cours de l'exercice	(197)	(77)	-	(77)
- Effet des déficits fiscaux et autres différences temporaires non reconnus antérieurement et comptabilisés au cours de l'exercice	-	203	(150)	53
- Effet du report variable et du changement progressif du taux d'IS <sup>1</sup>	-	181	-	181
- Effet des différences de taux (Impôts différés Vs preuve d'impôts)	-	(148)	-	(148)
- Autres différences permanentes <sup>2</sup>	(72)	(169)	37	(132)
<b>Charge d'impôt comptabilisée</b>	<b>(297)</b>	<b>716</b>	<b>(103)</b>	<b>613</b>
<b>- Taux effectif d'impôt</b>	<b>38,38%</b>	<b>76%</b>	<b>-343%</b>	<b>63%</b>

<sup>1</sup>Dans le cadre de l'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés, le Groupe a pris en compte les modifications apportées par la loi de finance 2017 et notamment la baisse progressive du taux d'impôts sur les sociétés de 33,33% en 2018 à 25% en 2022. La position nette du Groupe étant passive, en raison notamment des impôts différés passifs reconnus sur les SCI du Groupe au titre des écarts d'évaluation, la baisse des taux entraîne un produit d'impôt.

<sup>2</sup>Dont (85) K€ au titre des taxes et amortissements non déductibles sur les véhicules.

La variation des impôts différés se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2016 retraité	Effet des variations de périmètre	Variation (Impact capitaux)	Variation (Impact résultat)	Report variable (impact résultat)	31 décembre 2017
<b>Impôts différés sur différences temporaires</b>	<b>(1 452)</b>	<b>481</b>	<b>(38)</b>	<b>89</b>	<b>311</b>	<b>(609)</b>
- Décalages temporaires sur participation des salariés et taxes opérationnelles	189	17	-	86	(34)	258
- Décalages temporaires sur déductibilité des frais d'acquisition de titres	-	194	-	(13)	(2)	179
- Décalages temporaires sur déductibilité des amortissements et crédit-baux immobiliers	81	75	-	12	(25)	143
- Ecart d'évaluation	(1 722)	-	-	75	402	(1 245)
- Effet d'impôts sur l'annulation des boni/mali sur cession d'actions propres	-	-	(38)	38	-	-
- Autres	-	195	-	(109)	(30)	56
<b>Impôts différés reconnus sur déficits reportables</b>	<b>732</b>	<b>82</b>	<b>-</b>	<b>689</b>	<b>(130)</b>	<b>1 373</b>
<b>Position nette d'impôts différés</b>	<b>(720)</b>	<b>563</b>	<b>(38)</b>	<b>778</b>	<b>181</b>	<b>764</b>

## 21. RESULTAT PAR ACTION

Evolution du capital social depuis le 31 décembre 2016 (en €)	Nombre de titres	Valeur nominale en €	Montant en €	Primes liées au capital de l'opération
<b>Position au 31 Décembre 2016</b>	<b>3 874 072</b>	<b>1,60</b>	<b>6 198 503</b>	<b>7 593 351</b>
Augmentation de capital invest privés 28/12/17	750 000	1,60	1 200 000	6 150 000
<b>Position au 31 Décembre 2017</b>	<b>4 624 072</b>	<b>1,60</b>	<b>7 398 503</b>	<b>13 743 351</b>

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Résultat (de base) par action	Total	Part groupe
Résultat consolidé net - en milliers d'€	(426)	(519)
Nombre moyen d'actions	3 851 987	3 851 987
<b>Résultat (de base) par action (en €)</b>	<b>(0,11)</b>	<b>(0,13)</b>

## 22. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Concernant les transactions avec les parties liées, elles se composent des éléments suivants au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Autres créances		1 490
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 490</b>

(En milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Produits d'interets sur Comptes courants		(16)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>(16)</b>

### 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Concernant les engagements donnés et reçus, ils se composent des éléments suivants au 31 décembre 2017 :

**23.1. ENGAGEMENTS DONNES**

Engagements donnés (En milliers d'€)	31 Décembre 2017
Emprunts bancaires-cautions solidaires du Groupe PAROT sur solde de l'emprunt	3 844
Découverts bancaires-cautions solidaires du Groupe PAROT	9 003
Crédits-BAUX-cautions solidaires du Groupe PAROT sur loyers restant à payer	3 665
Constructeurs et fournisseurs-cautions et/ou contre-garanties du Groupe PAROT complémentaires aux cautions bancaires des filiales	28 654
Nantissement de parts sociales au bilan du Groupe PAROT-en garantie d'un contrat de crédit-bail immobilier	5 621
Nantissement de parts sociales au bilan du Groupe PAROT-en garantie d'emprunts bancaires	7 544
Caution solidaire à SAS AV HOLDING-en garantie d'acquisition de titres de 7 SCI	250
Caution de portée générale aux établissements bancaires-cautions et/ou contre-garanties du Groupe PAROT	1 934
Engagement de rachat du reliquat des titres de Brienne Auto auprès des cédants.	200
<b>Total engagements donnés</b>	<b>60 715</b>

**23.2. ENGAGEMENTS REÇUS**

Engagements reçus (En milliers d'€)	31 Décembre 2017
Emprunts bancaires du Groupe PAROT-Caution personnelle et solidaire Mr et Mme Alain PAROT	358
Nantissement parts SCI ECURIES NOVERT	196
Nantissement portefeuille d'actions non cotées	2 645
<b>Total engagements reçus</b>	<b>3 199</b>

**24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

En date du 1<sup>er</sup> février 2018, Groupe PAROT, a transféré son contrat de liquidité précédemment conclu avec la Société Aurel BGC à la Société Louis Capital Markets. Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an. Il a pour objet l'animation des titres de la société Groupe PAROT sur le marché Euronext Growth Paris. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 161 milliers d'euros et 22.650 titres ont été affectés au compte de liquidité.

Le 7 février 2018, Groupe PAROT a signé un compromis de cession et d'acquisition des titres de la société Etablissement Alfred BOOS. Cette société exploite deux fonds de commerce dans le cadre de contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France sur les communes de Limoges et St Junien dans le département de la Haute Vienne. Le prix d'acquisition s'élève à 1,5 M€.

Par acte sous seing privé en date du 16 février 2018, la Société PAROT AUTOMOTIVE Centre, filiale à 100 % de Groupe PAROT s'est portée acquéreur de trois fonds de commerce exploités dans le cadre de :

- Contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France, FIAT, ALFA ROMEO, contrat de réparateur agréé LAND ROVER pour CHATEAUROUX ;
- Contrat d'Agent FORD conclu avec le garage GIRARD AUTOMOBILES sis 86 FBG D'ORLÉANS 41200 ROMORANTIN LANTHENAY ;
- Contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France pour Bourges.

Le prix d'acquisition s'élève à 1,4 M€.



**BECOUBE**  
45, rue Boissière  
75116 PARIS

**AUDITORIA**  
2, rue Claude Boucher  
33070 BORDEAUX CEDEX

---

**S.A. GROUPE PAROT**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

---

---

**S.A. GROUPE PAROT**  
Siège social : 21, rue Daugère  
33520 BRUGES

---

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017*

A l'Assemblée Générale de la société GROUPE PAROT,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE PAROT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe des comptes consolidés qui exposent les points suivants :

- La Note 3.2 "Corrections d'erreurs" de l'annexe des comptes consolidés précise que le Groupe a identifié un certain nombre d'erreurs comptables relatives à des exercices antérieurs. Ces dernières, présentées sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé, ont été corrigées au 31 décembre 2017 pour un montant cumulé net d'impôt de (137) milliers d'euros.
- La Note 3.3 "Changement d'estimation" de l'annexe des comptes consolidés précise que le Groupe s'est interrogé de nouveau sur les durées d'utilité résiduelles des écarts d'acquisition et a conclu que l'ensemble des durées d'utilité était illimité. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les écarts d'acquisition ne sont donc plus amortis mais soumis à des tests de dépréciation annuels.
- La Note 3.4 "Changements de présentation" de l'annexe des comptes consolidés précise que :
  - Dans le cadre de la refonte du plan de comptes consolidés, le Groupe a opéré un certain nombre de reclassements sur le bilan au 31 décembre 2016 afin d'assurer la comparabilité des comptes avec le bilan au 31 décembre 2017.
  - Dans le cadre de la renégociation en 2017 des contrats d'avances reçues pour le financement de ses stocks de véhicules d'occasion, ces contrats répondent à la définition d'une dette financière et ont ainsi été comptabilisés au bilan dans la rubrique "Emprunts et dettes financières". Afin d'assurer la comparabilité des comptes, les précédents contrats d'avances reçues pour le financement de stocks de véhicules d'occasion antérieurement classés en "Autres dettes" ont été reclassés, dans le bilan au 31 décembre 2016 retraité, dans la rubrique "Emprunts et dettes financières".

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La Note 3.2 "Corrections d'erreurs" de l'annexe des comptes consolidés expose les erreurs identifiées par le Groupe au cours de l'exercice et corrigées au 31 décembre 2017 pour un montant cumulé net d'impôt de (137) milliers d'euros. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons pu nous assurer du bien-fondé de ces corrections et de l'information appropriée fournie par la Note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés.

- La Note 3.3 "Changement d'estimation" de l'annexe des comptes consolidés précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Groupe n'amortit plus ses écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons pu nous assurer du bien-fondé de ce changement d'estimation et de l'information appropriée fournie par la Note 3.3 de l'annexe des comptes consolidés.
- La Note 3.4 "Changements de présentation" de l'annexe des comptes consolidés mentionne certains reclassements opérés sur le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2016 afin d'assurer la comparabilité des comptes avec le bilan établi au 31 décembre 2017. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons pu nous assurer du bien-fondé de ces changements de présentation et de l'information appropriée fournie par la Note 3.4 de l'annexe des comptes consolidés.
- Le Groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et fonds commerciaux selon les modalités décrites dans la Note 3.6.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que des prévisions et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la Note 4.1 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.
- Le Groupe comptabilise à l'actif de son bilan un certain nombre de dépenses relatives au site Internet de sa plate-forme ZANZICAR selon les modalités décrites dans la Note 3.6.2 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des informations retenues dans le cadre de cette évaluation et nous avons pu nous assurer que la Note 4.2 de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Le Groupe évalue ses stocks à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la Note 3.6.5 de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à nous assurer de la correcte application des principes comptables retenus, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la Note 5 de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.
- La Note 3.6.19 de l'annexe des comptes consolidés précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des impôts différés actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la Note 20 de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.

#### **VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à PARIS et BORDEAUX, le 9 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

AUDITORIA

F. BROVEDANI  
Associé

P. RIBAC  
Associé

**ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Les présents comptes sociaux ont été établis au titre de l'exercice Clos le 31 décembre 2017.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 09 mai 2018.

## 1. ETATS FINANCIERS

### 1.1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

Actif (en milliers d'euros)	31-déc-17			31-déc-16
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	364,4	207,1	157,3	65,7
Immobilisations corporelles	912,2	163,3	748,8	645,9
Immobilisations financières	32 711,6	1 333,5	31 378,1	21 943,8
<b>Actif immobilisé</b>	<b>33 988,2</b>	<b>1 703,9</b>	<b>32 284,2</b>	<b>22 655,4</b>
Créances clients et comptes rattachés	1 198,3		1 198,3	639,8
Autres créances	14 122,4	156,0	13 966,4	8 659,2
Disponibilités	7 112,8		7 112,8	72,8
Charges constatées d'avance	295,1		295,1	49,5
<b>Actif circulant</b>	<b>22 728,6</b>	<b>156,0</b>	<b>22 572,5</b>	<b>9 421,3</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>56 716,7</b>	<b>1 860,0</b>	<b>54 856,8</b>	<b>32 076,7</b>
<b>Passif</b>				
(en milliers d'euros)			31-déc-17	31-déc-16
Capital social			7 398,5	6 198,5
Primes d'émission, de fusion, d'apport...			12 036,6	6 530,4
Réserve légale			362,0	362,0
Autres réserves			2 657,0	2 657,0
Report à nouveau			(235,4)	
<b>Résultat de l'exercice</b>			107,5	(235,4)
<b>Capitaux propres</b>			<b>22 326,2</b>	<b>15 512,5</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dettes financières :				
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			21 262,3	9 622,0
– Emprunts et dettes financières			8 983,3	5 327,4
Dettes d'exploitation :				
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés			648,9	459,5
– Dettes fiscales et sociales			738,7	460,0
– Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			127,8	71,1
– Autres dettes			769,5	624,3
<b>Dettes</b>			<b>32 530,5</b>	<b>16 564,3</b>
<b>Total du passif</b>			<b>54 856,8</b>	<b>32 076,7</b>

## 1.2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

<b>Compte de résultat</b> (en milliers d'euros)	<b>31-déc-17</b>	<b>31-déc-16</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 045,0</b>	<b>1 970,3</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 511,5	1 360,1
Autres produits	152,1	11,8
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 708,5</b>	<b>3 342,3</b>
Autres achats et charges externes	2 767,8	1 832,2
Impôts - taxes et versements assimilés	75,0	67,8
Salaires et traitements	1 806,1	1 303,6
Charges sociales	750,7	487,7
Dotations aux amortissements des immobilisations	87,6	31,8
Autres charges d'exploitation	0,6	27,0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5 487,8</b>	<b>3 750,1</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(779,3)</b>	<b>(407,9)</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>2 283,7</b>	<b>177,7</b>
<b>Charges financières</b>	<b>909,3</b>	<b>221,5</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1 374,4</b>	<b>(43,8)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>595,2</b>	<b>(451,7)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,0</b>	<b>2 208,4</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,5</b>	<b>2 357,9</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(149,5)</b>
Impôts sur les bénéfices	(487,1)	365,8
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>107,5</b>	<b>(235,4)</b>



## **2. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS**

L'exercice clos de Groupe PAROT (« la Société ») le 31 décembre 2017 présente un total bilan de 54.587 milliers d'euros et dégage un bénéfice net comptable de 108 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **2.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

---

- Renforcement des fonds propres :

Groupe PAROT a réalisé, le 28 décembre 2017, une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'émission d'une ou plusieurs offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. Ainsi, le capital social de la S.A. GROUPE PAROT a été porté de 6.198.515,20 euros à 7.398.515,20 euros.

- Réorganisation du sous-groupe Behra :

Le 28 juin 2017, les sociétés GDS Automobile et Allian's Car, toutes deux détenues à 100 % par la Groupe PAROT, ont été fusionnées dans Behra Morangis Automobiles. Ces opérations de structuration interne constituent une simplification de l'organigramme, sur la base d'un regroupement géographique axé par « zone de chalandise ».

Les objectifs poursuivis sont :

- de rationaliser l'activité des sociétés et ainsi de favoriser les synergies ;
- d'alléger significativement les coûts de gestion administrative et de réaliser des économies d'échelle ;
- de simplifier la structure juridique du Groupe.

Par ailleurs, et afin de poursuivre l'objectif énoncé ci-dessus, le 26 juin 2017, 100% des titres de la société Behra Orléans Sud ont été apportés par Groupe PAROT à la société Behra Orléans Nord, elle-même détenue à 100% par le Groupe.

- Acquisitions :

Par acte sous seing privé en date du 28 juillet 2017, Groupe PAROT s'est porté acquéreur de 98% des titres de la société PAROT PREMIUM Bordeaux anciennement dénommée BRIENNE AUTO SA. Cette société exploite un fonds de commerce situé à Bordeaux au travers d'un contrat de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par BMW Mini France.

Par lettre d'intention en date du 18 décembre 2017, Groupe PAROT, avec faculté de substitution, a formalisé son souhait de procéder à l'acquisition de 100% des titres de la société Alfred BOOS Développement.

Signature en date du 21 décembre 2017 d'un compromis de cession et d'acquisition de trois fonds de commerce appartenant aux sociétés WEB AUTO 18, WEB AUTO 36 et WEB AUTO 41 et exploités dans le cadre de contrats de distribution de véhicules, réparations et services consentis par FORD France, FIAT et ALFA ROMEO sur les communes de Châteauroux, Bourges et Romorantin. Cette acquisition a été entérinée par acte sous seing privé en date du 16 février 2018, voir Note 2.6 « Evènements postérieurs à la clôture ».

- Organisation du Groupe :

Au niveau de Groupe PAROT, en complément du comité de direction, un comité exécutif a été créé. Il comprend les Directeurs généraux délégués ainsi que les Directeurs exécutifs de la division « Véhicules d'occasion particulier » et de la division « Digital ».

Création, à compter de février 2017, d'une Direction « Marketing Digital Communication » groupe et « Général Manager » en charge du déploiement de la plateforme Web « Zanzicar.fr ».

Intégration d'une Direction des « Services Informatiques ».

Renforcement de la direction financière avec l'intégration d'une Direction du Controlling, d'une Direction Comptabilité/Consolidation, d'un responsable « Trésorerie Groupe ».

## **2.2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION ET REFERENTIEL**

---

### **2.2.1. Principes comptables**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PGC homologué par arrêté du 26 décembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation

La Société n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

### **2.2.2. Méthodes d'évaluation**

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 5 ans
- Site Internet 3 à 5 ans

Le Fonds de commerce pour une valeur de 100 milliers d'euros a été déprécié pour sa totalité lors de la cession de la société GAP RENTAL il y a plusieurs années.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations corporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des constructions 8 à 25 ans
- Installations générales 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

### Immobilisation en cours

Les immobilisations en cours figurent à l'actif du bilan pour un montant de 63 milliers d'euros.

Ce poste est composé de dépenses concernant des projets informatiques s'étalant dans le temps non encore mis en service à la clôture de l'exercice.

### Immobilisations financières

- Titres de participation

La Société comptabilise à leur coût d'acquisition, les titres de participation dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Groupe PAROT, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les frais d'acquisition sont incorporés au coût d'acquisition des titres. Leur étalement fiscal, actuellement sur cinq ans, est effectué via la constitution en comptabilité d'une provision réglementée.

À la date de clôture, lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité ; ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergies eu égard aux autres participations détenues.

- **Autres immobilisations financières**

Dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société, cette dernière met à disposition d'un « Animateur » des fonds dans un compte de liquidité. Les versements effectués ne sont pas disponibles et sont par conséquent comptabilisés au poste « Autres immobilisations financières ».

Les plus ou moins-values de cessions de chaque opération sont enregistrées au compte de résultat, sans possibilité de compensation.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'à la clôture de l'exercice lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

#### Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur montant nominal.

#### Engagements de fin de carrière :

La Société est assurée contre la charge liée aux engagements de retraite auprès de l'organisme mutualiste, l'IPSA.

#### Régime d'intégration fiscale

Pour refléter dans les états financiers le fonctionnement de l'intégration fiscale qui l'unit à ses filiales, la Société, en accord avec les autres sociétés membres du périmètre d'intégration, a adopté les règles suivantes, qui reflètent la position préconisée par l'administration fiscale.

Chaque société filiale du périmètre d'intégration comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire, en particulier, après imputation des déficits fiscaux subis antérieurement par la société.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe :

- Résultat bénéficiaire : versement par la filiale à la société mère d'une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat.
- Résultat déficitaire : octroi par la société mère d'une subvention égale à l'économie d'impôt réalisée par elle-même.

La Société calcule l'impôt dû par le Groupe intégré et l'enregistre dans ses charges. Elle comptabilise, par ailleurs, dans ses produits les économies d'impôt réalisées par le groupe non liées aux déficits de ses filiales. En conséquence chaque filiale est privée de tout report déficitaire.

## 2.3. NOTES RELATIVES AU BILAN

### 2.3.1. Actif immobilisé au 31 décembre 2017

- Variation des immobilisations brutes :

Les principales acquisitions, cessions ou reclassements de l'exercice concernent les postes suivants :

Immobilisations (en milliers d'euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>247,0</b>	<b>117,3</b>	<b>0,0</b>	<b>364,3</b>
Logiciels	94,5	23,9		118,4
Marques et licences	21,0	18,3		39,3
Site Internet	31,5	75,1		106,6
Fonds de commerce	100,0			100,0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>747,3</b>	<b>164,8</b>	<b>0,0</b>	<b>912,2</b>
Terrains	6,5	1,9		8,4
Constructions	475,0	1,1		476,0
Installations générales, agencements et divers	50,1	33,9		84,0
Matériel de transport	8,3			8,3
Matériel de bureau, informatique et mobilier	207,5	65,1		272,6
Immobilisations corporelles en cours		62,9		62,9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>22 748,5</b>	<b>10 112,9</b>	<b>172,0</b>	<b>32 689,4</b>
Titres de participations	21 011,6	10 112,9		31 124,5
Créances rattachées à des participations	1 188,0		120,0	1 068,0
Autres titres immobilisés	4,6			4,6
Prêts et autres immobilisations financières	544,3		52,0	492,3
<b>Total</b>	<b>23 742,9</b>	<b>10 395,0</b>	<b>172,0</b>	<b>33 965,9</b>

Titres de participations : comme mentionné en Note 2.1 « Acquisitions », Groupe PAROT a acquis le 28/07/2017 98% des titres de la société PAROT PREMIUM Bordeaux anciennement dénommée BRIENNE AUTO SA pour un montant de 9 600 milliers d'euros

Les autres immobilisations financières comprennent le contrat de liquidité pour 162 k€, le portefeuille des actions Groupe PAROT sur le marché est composé, à la clôture de l'exercice, de 22 367 titres évalués à 9.98€ unitaire soit 223 k€ et des dépôts de garanties vis-à-vis de SCI appartenant au Groupe pour 16 k€ et vis-à-vis de BPI pour 90k€.

- Variation des amortissements et provisions :

<b>Amortissements et provisions</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant début exercice</b>	<b>Augmentations dotations</b>	<b>Diminutions reprises</b>	<b>Montant fin exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>181,4</b>	<b>25,6</b>	<b>0,0</b>	<b>207,0</b>
Logiciels	58,7	14,6		73,3
Marques et licences	1,9	3,0		4,9
Site Internet	20,8	8,0		28,8
Fonds de commerce	100,0			100,0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>101,4</b>	<b>61,9</b>	<b>0,0</b>	<b>163,3</b>
Terrains	0,7	1,0		1,7
Constructions sur sol propre	11,7	27,9		39,6
Installations générales, agencements et divers	21,3	6,1		27,4
Matériel de transport	8,3			8,3
Matériel de bureau, informatique et mobilier	59,3	26,9		86,3
Immobilisations corporelles en cours				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>826,9</b>	<b>506,6</b>	<b>0,0</b>	<b>1 333,5</b>
Autres participations	648,9	506,6		1 155,5
Créances rattachées à des participations	178,0			178,0
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>1 109,7</b>	<b>594,1</b>	<b>0,0</b>	<b>1 703,8</b>

Les informations relatives aux filiales et participations sont présentées dans le tableau des filiales et participations (Note 2.5.2).

Une dépréciation sur les titres de participation de la filiale PAROT INDUSTRIE d'un montant de 506 593 € a été constatée au cours de l'exercice 2017. Cette provision qui complète celle de l'exercice 2015 s'établit au cumul à 1 155.5 K€. Une analyse prospective sera effectuée annuellement pour actualiser cette provision.

### 2.3.2. Détail des créances par échéances :

<b>Etat des créances</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
<b>De l'actif immobilisé</b>	<b>1 560,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1 560,3</b>
Créances rattachées à des participations	1 068,0		1 068,0
Autres immobilisations financières	492,3		492,3
<b>De l'actif circulant</b>	<b>15 320,7</b>	<b>15 320,7</b>	<b>0,0</b>
Autres créances clients	1 198,3	1 198,3	
Personnel et comptes rattachés	6,7	6,7	
État - Impôts sur les bénéfices	2 734,1	2 734,1	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	89,8	89,8	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	32,6	32,6	
Groupe et associés	10 670,7	10 670,7	
Débiteurs divers	588,5	588,5	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>295,1</b>	<b>295,1</b>	<b>0,0</b>
Charges constatées d'avance	295,1	295,1	
<b>Total</b>	<b>17 176,0</b>	<b>15 615,8</b>	<b>1 560,3</b>

Le poste Groupe et associés inclut le prêt consenti par le Groupe PAROT pour 1,5 M€ à AV holding pour l'acquisition de l'immobilier des SCI de l'ex sous-groupe Behra, affecté intégralement à l'exploitation des activités de distribution des véhicules particuliers. Cette acquisition était un acte indissociable de l'acquisition de l'ex-groupe Behra (Parot auto centre et IdF) et elle répondait à un intérêt économique. Elle intervient dans le cadre de la convention de trésorerie qui prévoit une rémunération au taux de 1,5% annuel, étant entendu que la situation de trésorerie du Groupe dans son ensemble lors de la conclusion de l'opération était positive et n'excédait pas les possibilités financières de Groupe Parot. Le remboursement de cette créance devrait intervenir au plus tard fin 2018.

### 2.3.3. Disponibilités :

Au 31 décembre 2017, le poste « Disponibilités » est essentiellement composé de comptes bancaires courants et s'élève à 7.112 M€.

### 2.3.4. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se détaillent comme suit au 31 décembre 2017 :

<b>Produits à recevoir</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant</b>
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	400,8
État	32,6
Divers, produits à recevoir	279,0
<b>Total</b>	<b>712,5</b>

### 2.3.5. Charges constatées d'avance :

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant
Charges d'exploitation	295,1
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>295,1</b>

### 2.3.6. Capitaux propres :

Au 31 décembre 2017, le capital de la S.A. GROUPE PAROT s'élève à 7.398.515,20 euros. Il est composé de 4.624.072 actions d'une valeur nominale de 1,6 euro.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Reserve legale	Autres reserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2016 avant affectation	6 198,5	6 530,4	362,0	2 657,0	0,0	(235,4)	15 512,5
Affectation résultat 2016					(235,4)	235,4	
Résultat de l'exercice						107,5	107,5
Augmentation de capital	1 200,0	5 506,2					6 706,2
<b>Situation au 31 décembre 2017 avant affectation</b>	<b>7 398,5</b>	<b>12 036,6</b>	<b>362,0</b>	<b>2 657,0</b>	<b>(235,4)</b>	<b>107,5</b>	<b>22 326,2</b>

Comme mentionné en Note 2.1, Groupe PAROT a réalisé, le 28 décembre 2017, une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette augmentation de capital a porté sur 750.000 actions nouvelles émises au prix unitaire de 9,80 euros. Une augmentation de capital de 1.200 Milliers d'euros a donc été constatée ainsi qu'une prime d'émission nette des frais de 5.506 milliers d'euros.

### 2.3.7. Dettes financières :

Au 31 décembre 2017, le Groupe porte 14.756 milliers d'euros de lignes d'emprunts bancaires moyen et long terme détaillé ci-dessous.

Pour rappel, deux nouveaux emprunts ont été contractés en 2016 pour financer d'une part l'acquisition du sous-groupe VO 3000 à hauteur de 3.600 milliers d'euros et d'autre part le sous-groupe Behra à hauteur de 4.710 milliers d'euros.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 5,54%.

Un nouvel emprunt de 6,5 millions d'euros auprès de 4 banques a été souscrit en 2017 pour financer l'acquisition de la société PAROT PREMIUM Bordeaux anciennement dénommée BRIENNE AUTO SA. Cet emprunt d'une durée de 7 années est rémunéré aux taux de 2 à 2.55%/an.

Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous emprunts, détaillées dans la note « Engagements Hors Bilan ».



<b>Dettes financières</b> (en milliers d'euros)	<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>Remboursement d'emprunt</b>	<b>Au 31 décembre 2017</b>
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>8 955 289,0</b>	<b>6 750 000,0</b>	<b>949 532,3</b>	<b>14 755 756,7</b>
LCL	77 893,4		16 236,1	61 657,3
Crédit Agricole	77 893,4		16 236,1	61 657,3
Banque Populaire	81 833,5		16 044,8	65 788,8
Banque Tameaud	83 136,6		15 981,5	67 155,1
Société Générale	83 136,6		15 981,5	67 155,1
BPI	1 200 000,0			1 200 000,0
Crédit Agricole	1 200 000,0		163 029,6	1 036 970,4
Caisse Epargne	1 200 000,0		163 029,6	1 036 970,4
Crédit Agricole	241 395,6		34 652,8	206 742,7
Caisse Epargne	1 570 000,0			1 570 000,0
LCL	1 570 000,0		214 393,2	1 355 606,8
Société Générale	1 570 000,0		210 417,9	1 359 582,1
ARKEA		250 000,0	26 006,6	223 993,4
Caisse Epargne		1 300 000,0		1 300 000,0
Société Générale		1 300 000,0	14 152,4	1 285 847,6
ARKEA		1 300 000,0	43 370,2	1 256 629,8
Banque Populaire		2 600 000,0		2 600 000,0
<b>Autres dettes financières</b>	<b>666 730,0</b>	<b>6 506 511,0</b>	<b>666 730,0</b>	<b>6 506 511,0</b>
Ligne CGI		6 000 000,0		6 000 000,0
Découverts bancaires	225 877,0		225 877,0	
Interets courus sur emprunts	40 853,0	66 094,0	40 853,0	66 094,0
Billets de trésorerie	400 000,0	400 000,0	400 000,0	400 000,0
Frais et Interets courus bancaires		40 417,0		40 417,0
<b>Total</b>	<b>9 622 019,0</b>	<b>13 256 511,0</b>	<b>1 616 262,3</b>	<b>21 262 267,7</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose de crédits de financement de stocks neufs octroyés par des établissements dédiés (filiales financières de constructeurs ou structures dédiées). Ces organismes avancent à la société Groupe PAROT la trésorerie nécessaire à l'acquisition de stocks. Ces avances portent intérêts et deviennent remboursables dès que le stock financé est vendu. Ce mode de financement est plus particulièrement retenu par le Groupe au sein de son secteur « Véhicules Particuliers ». Ces avances financières, en lien avec le délai de rotation de stocks sur véhicules neufs, ont toutes une échéance inférieure à un an.

Jusqu'au 31 décembre 2016, chaque entité du Groupe négociait de façon autonome ce type de financement avec ses partenaires financiers. Ces avances étaient jusqu'à cette date débloquées et suivies par numéro de châssis. Le Groupe avait ainsi considéré que cette dette était assimilable à une dette d'exploitation et classé le montant des avances reçues en dettes. Au cours du premier semestre 2017, le Groupe a centralisé ces avances au sein de la Groupe PAROT pour un montant de 6 M€. Ces dernières ne sont plus affectées et débloquées au numéro de châssis et s'assimilent donc à une ligne de financement court terme, raison pour laquelle elles ont été classées en dettes financières.

### 2.3.8. Détail des dettes par échéances :

Les échéances des dettes au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

<b>Etat des dettes</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an et 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>21 262,3</b>	<b>8 631,6</b>	<b>9 246,8</b>	<b>3 383,9</b>
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	21 262,3	8 631,6	9 246,8	3 383,9
<b>Groupe et associés</b>	<b>8 983,3</b>	<b>8 983,3</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>2 285,0</b>	<b>2 014,9</b>	<b>270,0</b>	<b>0,0</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	648,9	648,9		
Personnel et comptes rattachés	199,3	199,3		
Sécurité sociale et autres organismes	413,0	413,0		
Taxe sur la valeur ajoutée	80,9	80,9		
Autres impôts, taxes et assimilés	45,6	45,6		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	127,8	127,8		
Autres dettes	769,5	499,5	270,0	
<b>Total</b>	<b>32 530,5</b>	<b>19 629,8</b>	<b>9 516,8</b>	<b>3 383,9</b>

Enfin, la Société a souscrit le 01/03/2016 un emprunt auprès de la BPI, pour un montant de 600 milliers d'euros porté pour le compte de sa filiale PAROT PREMIUM. Cet emprunt est comptabilisé en « Autres dettes ». Il a une durée de 5 années et porte intérêt au taux de 4.64%/an.

### 2.3.9. Charges à payer rattachées aux dettes :

Les charges à payer rattachées aux dettes se présentent comme suit au 31 décembre 2017 :

<b>Charges à payer</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117,9
Dettes fiscales et sociales	297,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13,4
Disponibilités, charges à payer	40,4
Autres dettes	120,0
<b>Total</b>	<b>654,8</b>

## 2.4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.4.1. Résultat d'exploitation :

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3.045 milliers d'euros contre 1.970 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Il comprend les prestations de services facturées aux filiales par le groupe dans le cadre des « Management fees ». Au titre de l'exercice 2017, Groupe PAROT a élargi cette convention de prestation de services à la société Parot Premium (ex-Brienne) acquise au 1<sup>er</sup> juillet 2017. L'augmentation est également due à l'impact de la facturation des Management fees sur 12 mois complets sur le sous-groupe Behra et sur VO3000 acquis en 2016.

A la clôture, le total des produits d'exploitation s'élève à 4.709 milliers d'euros contre 3.342 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Outre le chiffre d'affaires, il se compose des transferts de charge pour 1.512 milliers d'euros dont, pour l'essentiel, 894 milliers d'euros au titre de l'assurance et 295 milliers d'euros pour Parot Digitals dans le cadre du développement de la plateforme Zanzicar.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 5.488 milliers d'euros contre 3.750 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. L'accroissement des charges d'exploitation provient essentiellement des frais d'assurance pour 332 milliers d'euros, des honoraires pour 274 milliers d'euros et des frais de personnel pour 765 milliers d'euros. L'accroissement des charges de personnel est lié à la structuration de la Direction du Groupe détaillée en Note 2.1 « Organisation du Groupe » et à la hausse de l'effectif qui passe de 30 à 38 salariés au 31 décembre 2017.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi au 31 décembre 2017 à (779) milliers d'euros contre (408) milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

### 2.4.2. Résultat financier :

Le résultat financier se décompose comme suit au 31 décembre 2017 :

<b>Résultat financier</b> (en milliers d'euros)	<b>Montant</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>2 283,7</b>
Produits financiers de participation	1 839,0
Intérêts sur les avances consenties aux filiales	132,5
Intérêts et autres produits assimilés	25,7
Transfert de charges	123,7
Produits nets sur compte de liquidité	162,8
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>909,3</b>
Dotation aux provisions sur titres de participation	506,6
Intérêts et charges assimilés	373,9
Charges nettes sur compte de liquidité	28,8
<b>Total</b>	<b>1 374,4</b>

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Groupe PAROT a perçu 1.822 milliers d'euros de dividendes de ses filiales.

Les produits et charges sur compte de liquidité correspondent aux plus et moins-values réalisées sur les opérations de titres dans le cadre du contrat de liquidités.

Au cours de l'année 2017, la plus-value globale sur les titres Groupe PAROT s'est élevée à 134 milliers d'euros.

Une dépréciation sur les titres de participation de la filiale PAROT INDUSTRIE d'un montant de 506 593 € a été constatée au cours de l'exercice 2017. Cette provision qui complète celle de l'exercice 2015 s'établit au cumul à 1 155.5 K€. Une analyse prospective sera effectuée annuellement pour actualiser cette provision.

Les intérêts et charges assimilées correspondent au cout de la dette sur l'exercice.

#### **2.4.3. Résultat exceptionnel :**

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2017 n'appelle pas de commentaire particulier.

#### **2.4.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés :**

La ligne d'impôt sur les bénéfices fait apparaître pour l'exercice 2017 une charge nette de 487 milliers d'euros.

<b>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</b> (en milliers d'euros)	<b>Avant impôt</b>	<b>Impôts net</b>	<b>Après impôt</b>
Résultat courant	595,2		595,2
Résultat exceptionnel (perte)	(0,5)		(0,5)
Charge d'impôt liée à l'intégration fiscale		(487,1)	(487,1)
<b>Résultat comptable</b>	<b>594,6</b>	<b>(487,1)</b>	<b>107,5</b>

La charge d'intégration fiscale s'établit à 521 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Solde du déficit reportable du groupe intégré au 31 décembre 2017 : 2 941 milliers d'euros

La différence entre la charge d'impôt que la société aurait eue en l'absence d'intégration fiscale et le montant de la charge d'impôt comptabilisée s'élève à 521 milliers d'euros

Nature et montant des crédits d'impôt de la société :

Crédit d'impôt Mécénat : 5 milliers d'euros

## 2.5. AUTRES INFORMATIONS

### 2.5.1. Dirigeants et mandataires sociaux :

Les rémunérations versées par la Société aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 représentent un montant global de 613 milliers d'euros réparti de la façon suivante :

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration : Néant ;
- Rémunération versée aux membres des organes de direction : 613 milliers d'euros.

### 2.5.2. Filiales et participations :

Dénomination sociale	Capital social Valeur brute	Taux de détention	Capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Dividendes versés	Chiffre d'affaires	Résultat Net
PAROT AUTOMOTIVE SO	605 000	100%	5 666 521	456 952	456 952	888 580	91 147 338	1 442 063
PAROT AUTOMOTIVE IDF	2 359 000	100%	2 813 689	4 091 432	4 091 432		65 943 312	-301 804
PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	1 556 000	100%	764 230	1 252 068	1 252 068		16 643 360	-401 618
PAROT PREMIUM BRIVE	1 000 000	100%	1 333 587	1 000 000	1 000 000		43 558 411	-312 033
PAROT PREMIUM BORDEAUX	283 555	98%	4 828 309	9 949 368	9 949 368		52 165 361	-89 383
PAROT TRUCKS	600 000	98 %	1 468 795	300 000	300 000	53 234	35 741 771	188 395
PAROT VI	3 000 000	100%	2 932 951	3 179 181	3 179 181		97 429 558	-16 647
PAROT INDUSTRIE	1 012 500	100%	528 260	1 685 825	530 334		7 410 425	-335 717
PAROT DIGITALS	10 000	100%	-1 291 175	10 000	10 000		691 625	-1 226 002
PAROT CUSTOMERS CARE SERVICES	10 000	100%	-137 427	10 000	10 000		512 593	-6 828
VO 3000	750 300	80%	2 327 024	3 524 355	3 524 355	110 663	60 822 236	393 043
TRANS AUTO AUVERGNE	9 000	78%	60 773	63 555	63 555		435 245	-19 255
SCG 19	1 000	96%	-31 030	960	960		65 432	46 355
SCI DE L'ISLE	1 500	98%	66 981	176 645	176 645	246 129	123 928	15 481
SCI A.C.	1 524	100%	147 015	53 015	53 015	328 040	259 729	95 490
SCI 16	1 000	10%	23 490	100	100		360 000	16 112
SCI 24/87	1 000	98%	107 603	2 360 260	2 360 260	159 222	240 623	21 666
SCI 31	1 000	10%	68 009	150	150		198 070	32 804
SCI 33	10 000	10%	-233 182	1000	1000		971 770	62 440
SCI 64	1 000	98%	57 496	1 540 980	1 540 980		185 583	36 910
SCI DU NOUGUEY	1 000	10%	-18 444	100	100		99 153	13 959
SCI LA RIVIERE	1 000	10%	-121 286	100	100		191 397	11 965
SCI LE BAS ROC	1 000	10%	47 839	100	100		55 544	16 777
SCI LE FOIRAIL	1 000	10%	-84 247	100	100		353 943	31 072
SCI LE MULATET	1 000	10%	33 679	100	100		71 850	24 809
SCI LES VIGNES	1 000	100%	28 139	627 802	627 802		79 264	13 376
SCI NOVITAL	1 000	10%	-184 601	100	100		380 209	24 454
SCI LE HERON	1 500	10%	-49 940	20 236	20 236		95 410	16 876
SCI B2P	400	100%	240 142	842 191	842 191	36 137	77 653	30 641

### 2.5.3. Opérations avec les entreprises et les parties liées :

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan (en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Participations		31 146,7
Créances rattachées à des participations		890,0
Autres immobilisations financières		16,4
Créances clients et comptes rattachés		1 198,2
Autres créances		10 615,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61,1
Autres dettes		9 673,7
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>53 601,1</b>

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Locations immobilières		105,7
Charges d'intérêts sur Comptes courants		33,5
Prestations administratives Holding		2 878,4
Dividendes reçus		1 822,0
Produits d'intérêts sur Comptes courants		159,3
Commissions et intérêts bancaires refacturées		161,7
Transferts de charges assurances contrat groupe		894,3
Transferts de charges Frais généraux		447,4
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>6 502,3</b>

Il n'existe pas de transaction significative avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

#### 2.5.4. Effectif moyen :

<b>Effectif moyen</b> (en milliers d'euros)	<b>Personnel salarié</b>
Cadres	21
Agents de maîtrise et techniciens	7
Employés	4
<b>Total</b>	<b>32</b>

#### 2.5.5. CICE :

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le CICE s'élève à 36 milliers d'euros.

Le CICE a pour objet le financement de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstruction de leur fonds de roulement (art 244 quater du CGI)

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour financer une part des bénéfices distribués et augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

#### 2.5.6. Engagements de fin de carrière :

La Société est assurée contre cette charge auprès d'un organisme mutualiste, l'IPSA.

#### 2.5.7. Engagements hors bilan :

Les engagements financiers hors bilan de Groupe PAROT se détaillent comme suit au 31 décembre 2017 :

<b>Engagements donnés</b>		<b>Valeur</b>
<b>en milliers d'euros</b>		<b>31/12/2017</b>
<b>Emprunts bancaires</b>		
cautions solidaires du Groupe PAROT sur solde de l'emprunt		
	PAROT INDUSTRIE	17
	PAROT AUTOMOTIVE SO	320
	PAROT AUTOMOTIVE IDF	258
	PAROT AUTOMOTIVE SO	82
	PAROT AUTOMOTIVE SO	60
	PAROT AUTOMOTIVE SO	82
	PAROT AUTOMOTIVE SO	507
	PAROT PREMIUM	255
	PAROT PREMIUM BRIVE	301
	PAROT PREMIUM BRIVE	463

	PAROT PREMIUM BRIVE	182
	PAROT PREMIUM BRIVE	182
	SCG 19	100
	SCI AC	120
	SCI 16	354
	SCI 16	1 069
<b>Découverts bancaires</b>		
	cautions solidaires du Groupe PAROT	
	PAROT VI	154
	PAROT VI	100
	PAROT VI	150
	PAROT VI	300
	PAROT VI	200
	PAROT VI	150
	PAROT VI	350
	PAROT VI	272
	PAROT TRUCKS	100
	PAROT TRUCKS	150
	PAROT TRUCKS	250
	PAROT TRUCKS	250
	PAROT INDUSTRIE	100
	PAROT INDUSTRIE	30
	PAROT INDUSTRIE	200
	PAROT INDUSTRIE	100
	PAROT PREMIUM	165
	PAROT AUTOMOTIVE SO	50
	PAROT AUTOMOTIVE SO	100
	PAROT AUTOMOTIVE SO	600
	PAROT AUTOMOTIVE SO	295
	PAROT PREMIUM	100
	PAROT PREMIUM	250
	VO3000	262
	VO3000	900
	VO3000	525
	VO3000	850
	PAROT AUTOMOTIVE IDF	500
	PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	200
	PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	500
	PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	250
	PAROT AUTOMOTIVE IDF	250
	PAROT AUTOMOTIVE IDF	100
	PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	250
<b>Crédits-BAUX</b>		
	cautions solidaires du Groupe PAROT sur loyers restant à payer	
	SCI NOUGUEY	369
	SCI 86	794



	SCI 24/87	151
	SCI 64	0
	SCI LA RIVIERE	551
	SCI NOVITAL	552
	SCI FOIRAIL	809
	SCI DE L'ISLE	439
<b>Constructeurs et fournisseurs</b>		
cautions et/ou contre-garanties du Groupe PAROT		
complémentaires aux cautions bancaires des filiales		
	PAROT VI	1 500
	PAROT VI	300
	PAROT VI	272
	PAROT VI	2 300
	PAROT VI	626
	PAROT TRUCKS	100
	PAROT TRUCKS	1 500
	PAROT TRUCKS	166
	PAROT INDUSTRIE	120
	PAROT AUTOMOTIVE	1 000
	PAROT AUTOMOTIVE	2 700
	PAROT AUTOMOTIVE	1 700
	PAROT PREMIUM BRIVE	1 500
	PAROT PREMIUM BRIVE	4 650
	PAROT PREMIUM BRIVE	2 000
	PAROT PREMIUM BRIVE	427
	PAROT PREMIUM BDX	3 000
	PAROT DIGITALS	2 500
	PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	255
	PAROT AUTOMOTIVE IDF	38
	PAROT AUTOMOTIVE CENTRE	400
	PAROT AUTOMOTIVE IDF	1 600
<b>Nantissement de parts sociales au bilan du Groupe PAROT</b>		
en garantie d'un contrat de crédit-bail immobilier		
	SCI DE L'ISLE	439
	SCI NOVITAL	3 337
	SCI LES VIGNES	63
	SCI LA RIVIERE	551
	SCI 86	794
	SCI NOUGUEY	437
en garantie d'emprunts bancaires		
	VO3000	2 074
	PAROT AUTOMOTIVE IDF/CENTRE	1 570
	PAROT AUTOMOTIVE BDX	3 900
<b>Caution solidaire à SAS AV HOLDING</b>		
en garantie d'acquisition de titres de 7 SCI		
	GROUPE PAROT	250
<b>Caution de portée générale aux établissements bancaires</b>		

cautions et/ou contre-garanties du Groupe PAROT		
	PAROT VI	1 084
	PAROT INDUSTRIE	600
	PAROT TRUCKS	250
<b>Total engagements donnés</b>		<b>61 022</b>

<b>Engagements reçus</b>	<b>Valeur</b>
<b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2017</b>

<b>Emprunts bancaires du Groupe PAROT</b>		
Cautions personnelles et solidaire Mr et Mme Alain PAROT		
	SOC GEN	67
	LCL	62
	TARNEAUD	67
	CREDIT AGRICOLE	62
Délégation imparfaite et conditionnelle de police d'assurance		
	LCL	100
<b>Nantissement parts SCI ECURIES NOVERT</b>		
	SOC GEN	67
	TARNEAUD	67
	CREDIT AGRICOLE	62
<b>Nantissement portefeuille d'actions non cotées</b>		
	SOC GEN	2 645
<b>Total engagements reçus</b>		<b>3 199</b>

## **2.6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

En date du 1er février 2018, Groupe PAROT, a transféré son contrat de liquidité précédemment conclu avec la Société Aurel BGC à la Société Louis Capital Markets. Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an. Il a pour objet l'animation des titres de la société Groupe PAROT sur le marché Euronext Growth Paris. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 161 milliers d'euros et 22.650 titres ont été affectés au compte de liquidité.

Le 7 février 2018, Groupe PAROT a signé un compromis de cession et d'acquisition des titres de la société Etablissement Alfred BOOS. Cette société exploite deux fonds de commerce dans le cadre de contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France sur les communes de Limoges et St Junien dans le département de la Haute Vienne. Cette opération a été approuvée par l'Autorité de la concurrence suivant décision du 20 mars 2018. Le prix d'acquisition s'élève à 1 500 milliers d'euros.

Par acte sous seing privé en date du 16 février 2018, la Société PAROT AUTOMOTIVE Centre, filiale à 100 % de la Groupe PAROT s'est portée acquéreur de trois fonds de commerce exploités dans le cadre de :

- Contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France, FIAT, ALFA ROMEO, contrat de réparateur agréé LAND ROVER pour CHATEAUROUX,
- Contrat d'Agent FORD conclu avec le garage GIRARD AUTOMOBILES sis 86 FBG D'ORLÉANS 41200 ROMORANTIN LANTHENAY,
- Contrats de distribution, pièces de rechange et réparateur agréé consentis par FORD France pour Bourges.

Le prix d'acquisition s'élève à 1 370 milliers d'euros.

**BECOUBE**  
45, rue Boissière  
75116 PARIS

**AUDITORIA**  
2, rue Claude Boucher  
33070 BORDEAUX CEDEX

---

**S.A. GROUPE PAROT**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

---

**S.A. GROUPE PAROT**  
Siège social : 21, rue Daugère  
33520 BRUGES

---

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017*

A l'Assemblée Générale de la société GROUPE PAROT,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PAROT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon les modalités décrites dans la Note 2.2.2 "Méthodes d'évaluation - Immobilisations financières". Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par le Conseil d'Administration. Nous avons vérifié que les Notes 2.2.2 "Méthodes d'évaluation - Immobilisations financières", 2.3 "Notes relatives au bilan - Actif immobilisé au 31 décembre 2017" et 2.5 "Autres informations - Filiales et participations" de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS et BORDEAUX, le 9 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

AUDITORIA

F. BROVEDANI  
Associé

P. RIBAC  
Associé



**BECOUBE**  
45, rue Boissière  
75116 PARIS

**AUDITORIA**  
2, rue Claude Boucher  
33070 BORDEAUX CEDEX

---

**S.A. GROUPE PAROT**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT SPECIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

---

**S.A. GROUPE PAROT**  
Siège social : 21, rue Daugère  
33520 BRUGES

---

*Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées  
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017*

A l'Assemblée Générale de la société GROUPE PAROT,

En notre qualité des Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1 - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **1-1 Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### **1-1-1 Signature d'un avenant n° 1 au bail commercial du 1<sup>er</sup> septembre 2016 conclu avec la S.C.I. LE HERON**

Avec : S.C.I. LE HERON

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la S.A. GROUPE PAROT et Gérant de la S.C.I. LE HERON.

Modalités : signature d'un avenant au bail commercial portant sur les locaux sis 21, rue Daugère - 33520 BRUGES afin de fixer un nouveau montant de loyer et de dépôt de garantie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

- Loyer : 6 000 €uros HT mensuel, soit 72 000 €uros HT annuel,
- Dépôt de garantie : 12 000 €uros, correspondant à deux termes de loyer.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : actualiser le montant du loyer au regard de l'évolution de la valeur locative des locaux objets du bail.

*(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration du 3 août 2017)*

#### **1-1-2 Signature d'un avenant n° 2 au bail commercial du 1<sup>er</sup> septembre 2016 conclu avec la S.C.I. LE HERON**

Avec : S.C.I. LE HERON

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la S.A. GROUPE PAROT et Gérant de la S.C.I. LE HERON.

Modalités : signature d'un avenant au bail commercial portant sur les locaux sis 21, rue Daugère - 33520 BRUGES afin de fixer un nouveau montant de loyer et de dépôt de garantie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Loyer : 7 000 €uros HT mensuel, soit 84 000 €uros HT annuel,
- Dépôt de garantie : 14 000 €uros, correspondant à deux termes de loyer.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : actualiser le montant du loyer au regard de l'évolution de la valeur locative des locaux objets du bail.

*(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration du 28 août 2017)*

### **1-1-3 Signature d'un avenant n° 1 à la convention de sous-location commerciale conclue avec la S.A.S. PAROT DIGITALS**

Avec : S.A.S. PAROT DIGITALS

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la S.A. GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la S.A.S. PAROT DIGITALS.

Modalités : signature d'un avenant à la convention de sous-location commerciale conclue avec la S.A.S. PAROT DIGITALS, portant sur les locaux sis 21, rue Daugère - 33520 BRUGES, afin de fixer un nouveau montant de loyer et de dépôt de garantie à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Loyer : 3 160,35 € HT mensuel, soit 37 924,20 € HT annuel,
- Dépôt de garantie : 6 320,70 € HT, correspondant à deux termes de loyer.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : actualiser le montant du loyer au regard de l'évolution de la valeur locative des locaux objets du bail.

*(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration du 10 août 2017)*

### **1-1-4 Avance de trésorerie consentie à la société AV HOLDING**

Avec : AV HOLDING, actionnaire majoritaire de GROUPE PAROT

Personnes concernées : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la S.A. GROUPE PAROT et Madame Virginie PAROT en qualité de Directeur Général délégué, tous deux actionnaires de la société AV HOLDING.

Modalités : le 31 octobre 2017, la société AV HOLDING, société mère de la S.A. GROUPE PAROT, a acquis l'ensemble des sociétés propriétaires des immeubles dans lesquels les sociétés du GROUPE BEHRA (dénommées à ce jour PAROT AUTOMOTIVE) exercent leur activité. Dans le cadre de cette acquisition, le GROUPE PAROT a consenti une avance financière à la société AV HOLDING. Cette avance de trésorerie a été accordée conformément aux termes et conditions de la convention de centralisation de trésorerie conclue notamment entre la S.A. GROUPE PAROT et la société AV HOLDING et ayant pour date de prise d'effet le 27 juillet 2017.

- Montant de l'avance : 1 509 841,08 € HT,
- Rémunération des avances effectuées : 1,5 %,
- Remboursement : au plus tard le 31 décembre 2018.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : permettre le financement de l'acquisition des immeubles du sous-groupe BEHRA dont les sociétés ont été acquises par GROUPE PAROT. Il est par ailleurs précisé que :

- Ces deux sociétés appartiennent au même groupe.
- Cette opération est réalisée dans le cadre d'une stratégie commune en vue de la réalisation d'un objectif commun.

- Cette opération est dictée par l'intérêt économique commun, apprécié au regard d'une politique élaborée pour l'ensemble du groupe.
- Ce concours financier n'est pas dépourvu de contrepartie et ne rompt pas l'équilibre des engagements respectifs des diverses sociétés concernées et n'excède pas les possibilités financières de celle qui en supporte la charge.

*(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration du 31 octobre 2017)*

## **1-2 Convention des exercices antérieurs non soumise à l'approbation d'une précédente Assemblée Générale**

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et qui n'a pas été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **Signature d'un bail commercial avec la S.C.I. AMENAGEMENT COMMERCIAL :**

Avec : S.C.I. AMENAGEMENT COMMERCIAL

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la S.A. GROUPE PAROT et Directeur Général de la S.C.I. AMENAGEMENT COMMERCIAL.

Modalités : le bail commercial signé avec la S.C.I. AMENAGEMENT COMMERCIAL le 21 janvier 2002, portant sur les locaux sis 50, rue Antoine Dubayle - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE ayant expiré le 30 septembre 2010 mais renouvelé tacitement, les parties ont exprimé le souhait d'établir un nouveau bail commercial, aux conditions suivantes :

- Durée : 9 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2025,
- Résiliation : faculté de résiliation triennale,
- Loyer : 2 008,55 € HT mensuel, soit 24 102,60 € HT annuel,
- Dépôt de garantie : 4 017,10 € HT correspondant à deux termes de loyer.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : actualiser le montant du loyer au regard de l'évolution de la valeur locative des locaux objets du bail.

*(Convention autorisée par votre Conseil d'Administration du 27 décembre 2016)*

## **2 - CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **2-1 Engagement de non cession des titres de participation détenus dans le capital social de la S.C.I. LE FOIRAIL**

Avec : S.C.I. LE FOIRAIL

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la S.A. GROUPE PAROT et Gérant de la S.C.I. LE FOIRAIL.

Modalités : afin de répondre aux standards imposés contractuellement par le constructeur BMW Mini, il a été demandé à la société PAROT PREMIUM d'édifier une nouvelle concession à BRIVE-LA-GAILLARDE répondant aux normes immobilières du constructeur. C'est ainsi que la société CMCIC LEASE a consenti un contrat de crédit-bail au profit de la S.C.I. LE FOIRAIL ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100), avenue Cyprien Faurie, et les constructions à édifier sur ce terrain à usage de concession automobile. Ledit ensemble immobilier sera, au travers d'une convention de sous-location, loué à la société PAROT PREMIUM. Pour garantir l'opération susvisée, la S.A. GROUPE PAROT s'est engagée à ne pas céder les parts sociales qu'elle détient dans le capital de la S.C.I. LE FOIRAIL, pendant toute la durée du crédit-bail, à ne pas modifier la forme de la société, le montant et la répartition du capital social sans l'accord préalable express et écrit du crédit-bailleur, conformément aux conditions particulières du projet de crédit-bail immobilier.

### **2-2 Signature d'un bail commercial avec la S.C.I. LE HERON**

Avec : S.C.I. LE HERON

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la S.A. GROUPE PAROT et Gérant de la S.C.I. LE HERON.

Modalités : la S.C.I. LE HERON s'est rapprochée de la S.A. GROUPE PAROT afin de conclure un bail commercial pour les locaux sis 21, rue Daugère - 33520 BRUGES comprenant un bâtiment d'une superficie d'environ 609 m<sup>2</sup> à usage exclusif de bureaux en R+1, 20 places de stationnement couvertes sous l'emprise du bâtiment, aux conditions suivantes :

- Durée : 9 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour se terminer le 31 août 2025,
- Résiliation : faculté de résiliation triennale,
- Loyer : 12 100 € HT mensuel, soit 145 200 € HT annuel,
- Dépôt de garantie : 24 200 €, correspondant à deux termes de loyer.

### 2-3 Signature d'une sous-location commerciale avec la S.A.S. PAROT DIGITALS

Avec : S.A.S. PAROT DIGITALS

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la S.A. GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la S.A.S. PAROT DIGITALS.

Modalités : la S.A. GROUPE PAROT s'est rapprochée de la S.A.S. PAROT DIGITALS afin de conclure une convention de sous-location commerciale pour les locaux sis 21, rue Daugère - 33520 BRUGES comprenant un espace de bureaux d'une superficie d'environ 180 m<sup>2</sup> en R+1, 5 places de stationnement couvertes sous l'emprise du bâtiment, aux conditions suivantes :

- Durée : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour la durée restant à courir du bail principal soit jusqu'au 31 août 2025,
- Résiliation : faculté de résiliation par LRAR moyennant un préavis de 30 jours,
- Loyer : 3 251,28 € HT mensuel, soit 39 015,36 € HT annuel,
- Dépôt de garantie : 6 502,56 €, correspondant à deux termes de loyer.

Fait à PARIS et à BORDEAUX, le 9 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

AUDITORIA

F. BROVEDANI  
Associé

P. RIBAC  
Associé